



# LA MALTRAITANCE DES ENFANTS DANS LE SPORT STATISTIQUES EUROPÉENNES

(CHILD ABUSE IN SPORT EUROPEAN STATISTICS - CASES)

Rapport final – novembre 2021

## Contenu

Etude de contenu sur la prévalence de la violence interpersonnelle envers les enfants dans le sport. Résultats finaux du sous-échantillon en Fédération Wallonie-Bruxelles : 1472 adultes âgés de 18 à 30 ans ayant pratiqué un sport de jeunesse avant l'âge de 18 ans.

Dr. Tine Vertommen, Stephanie Demarbaix & Dr. Jarl K. Kampen  
Social Epidemiology and Health Policy (SEHPO), Universiteit Antwerpen

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>3</b>
<i>Définitions</i>	3
<i>Participants</i>	4
<i>Questionnaire</i>	4
<i>Classification de la gravité</i>	6
<i>Échantillonnage et collecte de données</i>	6
<i>Procédure statistique</i>	7
<b>Résultats</b>	<b>8</b>
<i>Caractéristiques de la pratique sportive</i>	8
<i>Prévalence estimée de la violence interpersonnelle</i>	9
<i>Différences entre garçons et filles en matière de violence interpersonnelle</i>	13
<i>Sous-groupe vulnérables</i>	14
<i>Aperçu détaillé par expérience de violence interpersonnelle</i>	18
<i>Gravité des expériences de violence interpersonnelle dans le sport</i>	23
<i>Constellations et circonstances de la violence interpersonnelle dans le sport</i>	25
<i>Âge de l'athlète au début et à la fin des expériences</i>	25
<i>Fréquence et durée</i>	27
<i>Caractéristiques de l'auteur</i>	29
<i>Localisation</i>	32
<i>Divulgation</i>	32
<b>Observations</b>	<b>34</b>
<i>Limites</i>	35
<b>Conclusion</b>	<b>36</b>
<b>Références</b>	<b>37</b>
<b>Annexe</b>	<b>38</b>

## Introduction

Récemment, une attention renouvelée a été accordée à la question de la violence interpersonnelle envers les sportifs. Grâce aux révélations publiques d'athlètes (de haut niveau) sur leurs expériences de différents types de violence, de harcèlement et d'abus dans le contexte de leur sport, les structures politiques et organisationnelles du sport ont dû s'atteler à l'étude de ce sujet et de ses effets dévastateurs sur les participants au sport.

En Belgique, nos connaissances sur l'ampleur de la violence interpersonnelle à l'encontre des enfants athlètes reposent principalement sur une étude menée en 2014, auprès de 2.043 adultes flamands ayant participé à un sport organisé avant l'âge de 18 ans (Vertommen et al., 2016). Bien que cette étude ait été un catalyseur pour le changement de la politique flamande, les estimations de prévalence de la violence interpersonnelle envers les enfants sportifs à Bruxelles et en Wallonie manquent cruellement.

Le partenariat de collaboration Erasmus+ 'Child Abuse in Sport : European Statistics' (CASES), dirigé par l'université d'Edgehill (Royaume-Uni) et en cours depuis janvier 2019, vise à développer un questionnaire d'auto-évaluation validé au niveau international pour estimer la prévalence de la violence interpersonnelle dans le sport. Le questionnaire a été élaboré par un consortium de chercheurs universitaires de premier plan et de représentants d'organisations sportives nationales et internationales, et traduit dans les langues de tous les pays ou régions partenaires concernés, à savoir l'anglais (Royaume-Uni), l'allemand (Allemagne et Autriche), l'espagnol (Espagne), le roumain (Roumanie) et le néerlandais (Flandre).

À la demande de l'Administration générale du sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le questionnaire a été traduit en français et implémenté dans un échantillon supplémentaire de 1472 adultes vivant en Wallonie et à Bruxelles. Les résultats de cette étude révéleront les premières estimations de prévalence de la violence interpersonnelle dans cette population.

La question de recherche principale de cette étude est la suivante : «Quelle est la prévalence de la violence interpersonnelle à l'encontre des enfants sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles ? ». La violence interpersonnelle est opérationnalisée en cinq catégories, à savoir la négligence et le traitement négligent, la violence psychologique, la violence physique, la violence sexuelle sans contact et la violence sexuelle avec contact. Les expériences sont étudiées dans et en dehors du sport. Ce rapport se concentre sur les principaux résultats de l'échantillon de Wallonie et de Bruxelles. Veuillez consulter le rapport général CASES pour les résultats globaux et les comparaisons entre pays et régions. Les publications scientifiques à venir se concentreront sur les comparaisons des données dans et en dehors du sport, ainsi que sur des sous-questions spécifiques liées aux facteurs de risque, etc.

## Méthodologie

### Définitions

La violence est un terme contesté et ses définitions sont plurielles. Les opérationnalisations des concepts tels que la violence, la maltraitance et les abus varient dans le monde entier, ce qui complique l'interprétation et la comparaison des taux de prévalence entre les études. Pour notre étude, nous avons adopté la définition de la violence telle que documentée dans l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant (Nations Unies, 1989) :

*“[...] toute forme de violence, d’atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d’abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d’exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu’il est sous la garde de ses parents ou de l’un d’eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié”.*

Le terme "violence" est conceptuellement et fonctionnellement lié (Brackenridge, 2010) au terme "abus", mais il englobe un éventail plus large de comportements qui ne sont pas toujours ou nécessairement considérés comme abusifs (par exemple, le harcèlement, l'intimidation entre pairs et l'intimidation verbale) (Krug et al., 2002). On pourrait s'interroger sur notre décision d'appliquer une définition aussi large de la violence, qui englobe des formes plus légères comme le sifflement, le regard et la taquinerie. Cependant, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies déclare ce qui suit à ce sujet :

*“Toutes les formes de violence contre les enfants, aussi légères soient-elles, sont inacceptables. [...] La fréquence des atteintes, leur gravité et la volonté de faire du mal ne sont pas des éléments obligatoires des définitions de la violence. Les États parties peuvent faire référence à de tels facteurs dans leurs stratégies d’intervention pour permettre une réponse proportionnée dans l’intérêt supérieur de l’enfant, mais les définitions ne doivent en aucun cas affaiblir le droit absolu de l’enfant à la dignité humaine et à l’intégrité physique et psychologique en décrivant certaines formes de violence comme légalement ou socialement acceptables..”(2011, p. 8)*

Lorsqu'on étudie la violence interpersonnelle dans le sport, il faut distinguer les comportements considérés comme faisant partie intégrante du jeu de ceux qui sont considérés comme dépassant les limites de l'éthique (Brackenridge, 2010), c'est-à-dire les violences interpersonnelles délibérées ou non accidentelles. Par conséquent, la violence qui se produit dans les limites des règles constitutives prescrites n'est pas prise en compte dans cette étude.

Nous définissons le sport organisé comme toute activité sportive récréative ou compétitive qui est volontaire, qui se déroule dans le cadre d'un club ou d'une organisation en dehors du programme scolaire et qui comporte un élément d'entraînement ou d'instruction par un adulte, y compris les camps sportifs et les activités sportives extrascolaires organisées à l'école, mais à l'exclusion de l'éducation physique (cours d'EP) et des activités physiques informelles (par exemple, les parties de football dans la rue, la promenade du chien et le jardinage).

## Participants

Cette étude consiste en un échantillon de convenance, fourni par l'agence de recherche internationale Ipsos Mori. Un total de 1472 adultes, vivant actuellement à Bruxelles ou en Wallonie, ont participé à cette étude en ligne. Les participants avaient entre 18 et 30 ans, l'âge moyen étant de 24 ans (écart type = 3,8 ans). L'échantillon se composait de 720 hommes (48,9%) et de 736 femmes (50,0%), de neuf personnes ayant indiqué avoir un autre sexe biologique et de sept personnes ayant préféré ne pas répondre. En ce qui concerne l'orientation sexuelle, 84 % des participants ont indiqué être hétérosexuels, 6 % bisexuels, 5 % homosexuels, 1 % pansexuels et 4% ont préféré ne pas partager leur préférence sexuelle. Environ 6% des participants ont déclaré avoir un handicap reconnu.

En ce qui concerne leur nationalité, 85% des participants ont déclaré avoir la nationalité belge (première ou deuxième). Les autres nationalités présentes dans cet échantillon sont française, italienne, marocaine, espagnole et luxembourgeoise. Près de 80 % des participants sont nés en Belgique. Environ 13% des participants ont déclaré appartenir à une groupe ethnique minoritaire, 3 % n'ont pas voulu partager cette information et 12 % ont indiqué ne pas le savoir.

## Questionnaire

Dans cette étude, nous avons utilisé le questionnaire développé dans le cadre du projet CASES. Il s'agit d'un questionnaire auto-administré en ligne comprenant 35 items décrivant les comportements de violence interpersonnelle dans le sport. Les items sont basés sur des recherches antérieures, par exemple les travaux d'Alexander et al. (2011) et de Vertommen et al. (2017; 2020). Le groupe d'experts du consortium CASES a discuté du contenu et de la formulation des items.

Les 35 items sont regroupés en cinq types de violence interpersonnelle : négligence (6 items), violence psychologique (9 items), violence physique (5 items), violence sexuelle sans contact (9 items) et violence sexuelle avec contact (6 items). Les expériences vécues dans et en dehors du sport sont étudiées. Les questions de suivi portent sur la fréquence, la durée, la relation avec l'auteur et le contexte des incidents. Pour des raisons pragmatiques, une version abrégée de la description complète des items est incluse dans le tableau ci-dessous. Les descriptions complètes des items se trouvent en annexe.

Tableau 1 Aperçu des items décrivant les expériences de violence interpersonnelle

Type de violence interpersonnelle	Contenu de l'item (version abrégée)
Négligence	Manque de soins médicaux Manque de supervision Manque d'équipement approprié Obligé d'abandonner l'école Obligé de jouer dans des conditions dangereuses
Violence psychologique	Humiliations Critique négative sur l'apparence physique Ignoré ou exclu Pas reconnu pour ses efforts Cris, jurons, menaces, violence verbale Obligé de fournir des performances d'un niveau irréaliste Rituels d'initiation psychologiquement dégradants Cris ou menace en raison de la performance
Violence physique	Exercice forcé en guise de punition Rituels forcés d'initiation physique Prise forcée de suppléments Obligé de jouer en étant blessé Agression physique
Violence sexuelle sans contact	Commentaires sexuels Regards inappropriés Visionnage forcé d'images sexuelles Production forcée d'images sexuelles Partage d'images sexuelles Déshabillage forcé Subir une exhibition en personne Subir une exhibition en ligne Rituels forcés d'initiation sexuelle sans contact physique
Violence sexuelle avec contact	Embrassade de force Toucher sexuel forcé Contact génital forcé Sexe oral forcé Pénétration forcée Rituels forcés d'initiation sexuelle avec contact physique

Lorsqu'un participant indiquait avoir été victime d'une forme de violence interpersonnelle dans le sport, des questions supplémentaires étaient posées, concernant son âge au moment de l'incident, l'âge, le genre et le statut de l'auteur, les circonstances et le lieu de l'incident, ainsi qu'une question visant à savoir si le participant était en mesure de révéler l'incident. Des questions ont été posées sur les expériences vécues dans le sport et en dehors du sport, afin de pouvoir dresser un tableau complet des expériences de violence vécues par les participants pendant leur enfance.

En outre, le questionnaire comprenait des questions descriptives et sociodémographiques ainsi que des questions relatives à la pratique du sport, telles que les types de sport pratiqués par le participant avant l'âge de 18 ans, le niveau atteint, les types d'organisations sportives auxquelles il était affilié, etc.

L'expérience de la violence interpersonnelle liée au sport dans l'enfance a été mesurée à l'aide d'une enquête rétrospective en ligne auprès de répondants adultes âgés de 18 à 30 ans qui avaient pratiqué des sports organisés durant leur enfance (jusqu'à l'âge de 18 ans). Le questionnaire a été initialement développé en anglais et pré-évalué par des expériences de réflexion à voix haute dans un groupe de 30 personnes anglaises du groupe cible. Après ces pré-évaluations qualitatives, la version en ligne du questionnaire a été développée, en utilisant le logiciel d'enquête fourni par Ipsos Mori et hébergé sur leur plateforme. Ensuite, l'enquête en ligne a été testée et évaluée sur un échantillon pilote de 300 personnes anglaises du groupe cible. L'étude pilote n'a révélé aucun défaut majeur dans les aspects techniques de l'enquête et les résultats étaient conformes aux résultats attendus. Des adaptations mineures ont été apportées à l'enquête en ligne après l'étude pilote. La traduction en français a été effectuée par les experts linguistiques d'Ipsos Mori et vérifiée par la personne de contact de la FWB.

### Classification de la gravité

Afin d'augmenter la résolution au sein du groupe des participants qui rapportent des expériences de violence interpersonnelle dans le sport, une classification de la gravité a été introduite. En ajoutant le niveau de gravité dans l'analyse, la mesure à bas seuil (c'est-à-dire aucune expérience contre au moins une expérience avec un type de violence interpersonnelle) a pu être affinée en un système avec différents niveaux de gravité. L'indice de gravité est basé sur les travaux antérieurs de Vertommen et ses collègues (2016) et prend en compte la gravité du comportement, évaluée par un panel d'experts en maltraitance des enfants, et la fréquence auto-déclarée du comportement vécu. Par conséquent, les expériences de violence interpersonnelle peuvent être classées en violence interpersonnelle légère, modérée ou grave. Veuillez noter qu'il ne s'agit là que d'une façon de catégoriser des expériences très personnelles et subjectives au sein d'un système numérique, qui ne permettra jamais de restituer pleinement la réalité de l'expérience de chacun.

### Échantillonnage et collecte de données

L'échantillonnage et la collecte des données ont été réalisés par Ipsos Mori, un leader mondial du secteur des études de marché. Les membres du Panel Ipsos Mori sont régulièrement invités à participer à toutes sortes d'enquêtes en ligne et reçoivent en échange de leur participation de petits incitants (par exemple, des coupons pour des achats en ligne). Ipsos Mori a été chargé d'établir une composition équilibrée et représentative de l'échantillon, afin qu'il représente au mieux la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les membres du panel ont été invités à participer à l'étude au moyen d'une lettre d'information qui contenait des renseignements sur le contenu de l'enquête en ligne, un lien vers un site Web informatif sur la méthodologie de l'étude, un répertoire des services de conseil et un hyperlien vers le questionnaire CASES proprement dit. Les participants ne pouvaient poursuivre l'enquête qu'après avoir accepté la demande de consentement éclairé, et pouvaient interrompre ou mettre fin à leur participation à l'enquête à tout moment. L'approbation du protocole de recherche a été obtenue auprès du Comité d'éthique pour les sciences sociales et humaines de l'Université d'Anvers avant l'étude pilote (code de dossier SHW\_20\_59). L'autorisation a été octroyée le 18 septembre 2020.

La collecte des données a eu lieu entre le 3 et le 22 novembre 2020. Le 22 novembre, le nombre demandé de réponses, 1472, a été atteint et le travail sur le terrain a été clôturé. Le questionnaire en ligne a été mis en œuvre dans chaque pays et région partenaire auprès d'un échantillon de 1472 adultes, actuellement âgés de 18 à 30 ans, ayant pratiqué un sport organisé avant l'âge de 18 ans. En plus des 1472 réponses complètes, 450 réponses incomplètes (c'est-à-dire des participants qui ont commencé mais n'ont pas terminé l'enquête) ont été enregistrées.<sup>1</sup> La plupart des participants ont utilisé leur smartphone pour répondre à l'enquête (68%), d'autres ont utilisé leur ordinateur/portable (31%) ou une tablette (1%). La plupart des participants ont mis entre 8 et 30 minutes pour compléter l'enquête (moyenne de 11 minutes), certains d'entre eux prenant beaucoup plus de temps, probablement en raison d'interruptions intermédiaires avant de terminer le questionnaire. La figure 1 donne un aperçu des temps de réponse.



Figure 1 Aperçu du temps de réalisation

## Procédure statistique

L'objectif premier de cette étude était d'estimer la prévalence de la violence interpersonnelle dans le sport chez les jeunes. Les statistiques descriptives et les tests du chi-carré ( $\chi^2$ ) sont utilisés pour décrire et détecter des différences éventuelles de prévalence entre les participants masculins et féminins de la population étudiée. La précision est définie ici comme la largeur de l'intervalle de confiance à 99 % (IC). Le coefficient rho de Spearman est utilisé pour rendre compte de l'association entre deux variables. Le logiciel statistique SPSS version 27 a été utilisé pour analyser les données.

<sup>1</sup> Dans ce rapport, les réponses incomplètes ne sont pas incluses dans les analyses

## Résultats

Dans cette section, nous présentons les résultats de l'étude. Nous commençons par une description des caractéristiques de la pratique sportive dans l'échantillon. Ensuite, nous présentons les estimations de prévalence des cinq types de violence interpersonnelle subie dans et en dehors du sport. Les différences entre les participants masculins et féminins sont testées et présentées. En outre, nous fournissons un aperçu détaillé des fréquences de chaque élément individuel décrivant la violence interpersonnelle, les caractéristiques de la victime et de l'auteur, et les circonstances de l'incident.

### Caractéristiques de la pratique sportive

Avant d'être interrogés sur leurs expériences de la violence dans et en dehors du sport, les participants ont reçu des questions sur leur participation au sport avant l'âge de 18 ans. Les participants pouvaient indiquer jusqu'à cinq sports qu'ils pratiquaient activement avant l'âge de 18 ans. Presque tous ont nommé spécifiquement au moins un sport (1447, 98% ; il s'agissait d'un critère de sélection), les autres ont choisi de ne pas nommer le sport qu'ils ont pratiqué. La majorité des participants ont également pratiqué un deuxième sport (61%), voire un troisième (36%), un quatrième (19%) ou un cinquième (12%) sport avant l'âge de 18 ans. Le football était le sport le plus populaire, près de 32% des participants l'ayant déclaré comme l'un de leurs sports d'enfance. La natation (23%), la danse (20%), le tennis (16%), le basket-ball (16%) et la gymnastique (12%) complètent la liste des sports les plus populaires. Les autres sports fréquemment cités sont l'équitation, le badminton, le volley-ball, le judo, l'athlétisme, le tennis de table, la boxe, le karaté, le fitness et le cyclisme.

Interrogés sur leur expérience globale du sport chez les jeunes, presque tous les participants ont été positifs : 86% ont eu des expériences bonnes à très bonnes (voir figure 2).

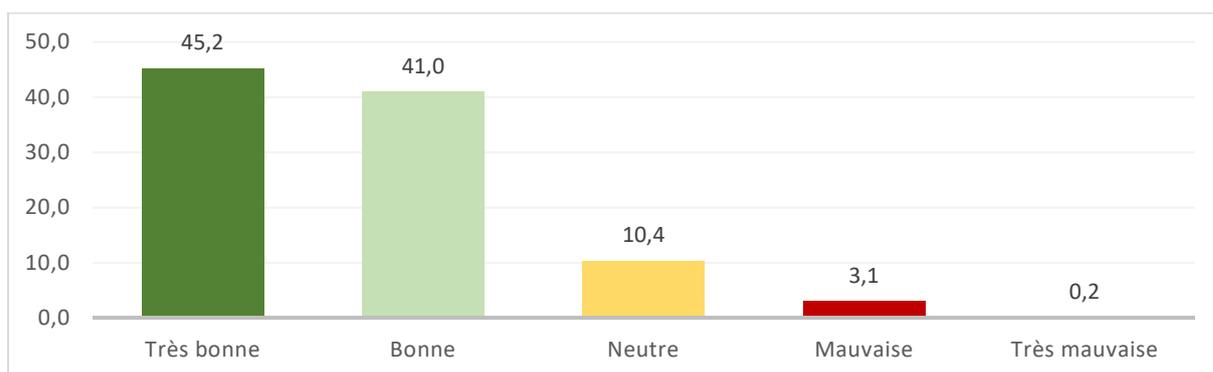


Figure 2 Expérience globale du sport

Le type d'organisation sportive le plus courant auquel les répondants ont participé était un club sportif local (81,7 %). Les camps de sport (24,7 %), les activités sportives extrascolaires à l'école (15,7 %) et les centres de santé ou de remise en forme (11,1 %) sont également des organisations sportives auxquelles les participants ont souvent participé. Les clubs non sportifs (tels que les clubs « religieux » ou les mouvements de jeunesse) et les centres d'entraînement spéciaux pour les athlètes d'élite ont également été mentionnés, mais moins fréquemment. Près de 20 % des personnes interrogées ont participé à des activités sportives pour les personnes handicapées. La

majorité d'entre elles étaient actives à la fois dans le sport pour personnes valides et le sport pour personnes handicapées.

La figure 3 donne un aperçu du niveau le plus élevé atteint par les participants dans leur sport avant l'âge de 18 ans. Environ 42% ont participé à un sport organisé au niveau récréatif et environ 1,5% ont participé à une compétition internationale avant l'âge de 18 ans.

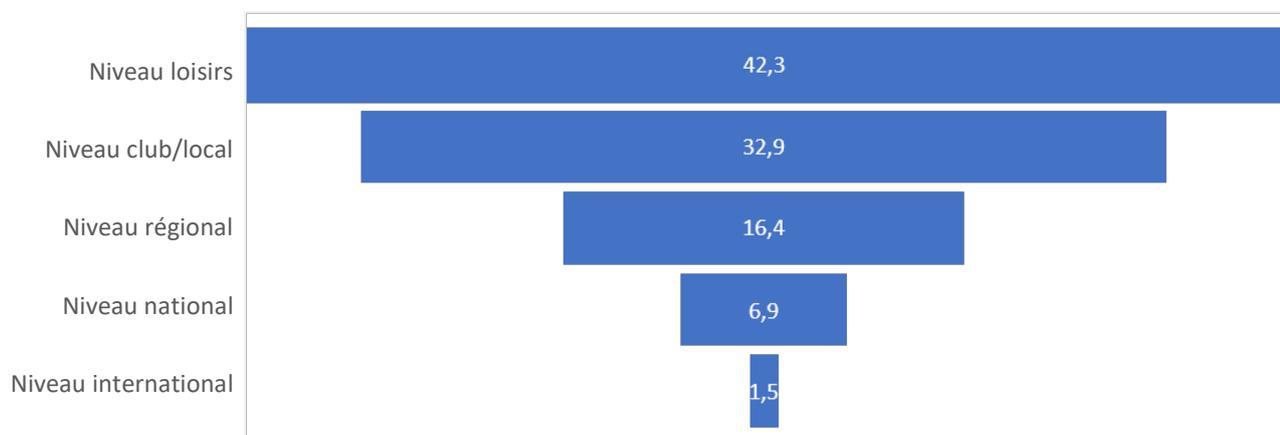


Figure 3 Niveau de sport avant l'âge de 18 ans

### Prévalence estimée de la violence interpersonnelle

Les 35 items décrivant les expériences de violence interpersonnelle sont regroupés en cinq catégories. Afin de calculer la prévalence de chaque type de violence, une mesure à seuil bas a été maintenue, ce qui signifie que les participants ayant au moins une expérience de comportement dans la catégorie sont inclus dans le tableau.

Tous les types de violence interpersonnelle sont présents, dans et hors du sport, dans cet échantillon de jeunes adultes wallons et bruxellois. Le type de violence interpersonnelle le plus fréquent est la violence psychologique, tant dans le sport qu'en dehors. La violence physique est le deuxième type de violence le plus fréquent dans un contexte sportif. En dehors du sport, la violence sexuelle sans contact est, après la violence psychologique, le type de violence le plus fréquemment signalé. La violence sexuelle avec contact et la négligence sont moins fréquemment signalées, mais leur prévalence est tout de même estimée à un seuil bas, entre 25 et 48 %, dans cet échantillon. Le tableau deux donne un aperçu du nombre et de la proportion de répondants qui déclarent avoir subi des violences interpersonnelles dans le sport, en dehors du sport et ceux qui déclarent avoir subi des violences à la fois dans le sport et en dehors du sport.

Tableau 2 Prévalence estimée de la violence interpersonnelle dans et en dehors du sport

	Dans le sport		En dehors du sport	
	N	%	N	%
Négligence	592	40.2	589	40.0
Violence psychologique	995	67.6	1124	76.4
Violence physique	762	51.8	692	47.0
Violence sexuelle sans contact	598	40.6	877	59.6
Violence sexuelle avec contact	374	25.4	702	47.7

*Note.* Les participants qui ont indiqué "Je ne sais pas" ou "Je préfère ne pas répondre" ne sont pas inclus dans ces estimations de prévalence et sont considérés comme des personnes n'ayant pas expérimenté le comportement présenté. Par conséquent, veuillez garder à l'esprit que les estimations présentées sont probablement une sous-estimation de la prévalence réelle.

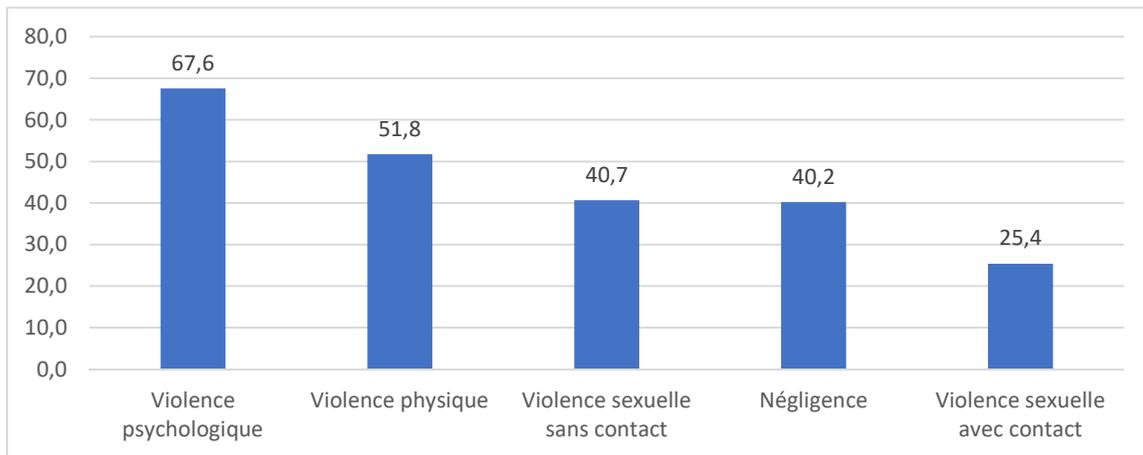


Figure 4 Prévalence estimée de la violence interpersonnelle dans le sport

L'association entre l'expérience de la négligence dans le sport et l'expérience d'un autre type de violence interpersonnelle est une association positive modérée. Cela signifie qu'il existe une corrélation entre le fait d'être victime de négligence dans le sport et le fait de subir un autre type de violence interpersonnelle. La même corrélation positive est trouvée entre tous les autres types de violence interpersonnelle. Les associations entre les différents types de violence interpersonnelle en dehors du sport sont plus faibles. Cela va d'une association positive faible à une association positive modérée. Tant dans le sport qu'en dehors, l'association la plus forte se trouve entre la violence sexuelle sans contact et la violence sexuelle avec contact (0,7 et 0,6 respectivement).

Tableau 3 Corrélation de Spearman entre les différents types de violence interpersonnelle dans le sport.

Dans le sport	Négligence	Violence psychologique	Violence physique	Violence sexuelle sans contact	Violence sexuelle avec contact
Négligence	1.000	.551**	.589**	.612**	.565**
Violence psychologique		1.000	.542**	.550**	.417**
Violence physique			1.000	.523**	.479**
Violence sexuelle sans contact				1.000	.660**
Violence sexuelle avec contact					1.000

\*\*  $p < 0.001$

Tableau 4 Corrélation de Spearman entre les différents types de violence interpersonnelle en dehors du sport.

En dehors du sport	Négligence	Violence psychologique	Violence physique	Violence sexuelle sans contact	Violence sexuelle avec contact
Négligence	1.000	.390**	.395**	.385**	.295**
Violence psychologique		1.000	.401**	.483**	.400**
Violence physique			1.000	.390**	.370**
Violence sexuelle sans contact				1.000	.600**
Violence sexuelle avec contact					1.000

\*\*  $p < 0.001$

Si l'on examine le nombre de types différents de violence interpersonnelle subis dans le sport, on constate que seuls 20 % de tous les participants n'ont pas subi de violence interpersonnelle (voir tableau 5). Par ailleurs, les expériences de plusieurs types de violence interpersonnelle dans le sport sont beaucoup plus fréquentes que celles d'un seul type. Au total, 18 % des participants ont déclaré avoir subi les cinq types de violence interpersonnelle dans le sport.

Nous constatons un schéma similaire en ce qui concerne les expériences de violence interpersonnelle en dehors du sport (Tableau 5). Une minorité de participants n'a subi aucune violence interpersonnelle. Près de 90 % en ont subi au moins un type, et même un cinquième des participants ont subi tous les types de violence interpersonnelle.

Tableau 5 Expériences de différents types de violence interpersonnelle dans et en dehors du sport

	Dans le sport		En dehors du sport	
	N	%	N	%
Pas d'expérience de violence interpersonnelle <sup>2</sup>	300	20.4	201	13.7
A subi un type de violence interpersonnelle	301	20.4	226	15.4
A subi deux types de violence interpersonnelle	272	18.4	251	17.1
A subi trois types de violence interpersonnelle	179	12.2	240	16.3
A subi quatre types de violence interpersonnelle	161	10.9	234	15.9
A subi cinq types de violence interpersonnelle	259	17.6	320	21.7
Total	1472	100.0	1472	100.0

Si l'on examine les combinaisons de différentes formes, les combinaisons les plus fréquemment rapportées sont les suivantes : aucune expérience du tout (20,4%) ou des expériences avec tous les types de violence interpersonnelle (17,6%). Si l'on examine les cinq combinaisons les plus courantes de types de violence interpersonnelle, la violence psychologique est présente dans chaque combinaison. Dans les dix combinaisons les plus courantes, la violence psychologique est présente dans toutes les combinaisons sauf une (violence physique, 4,8 %), ce qui montre que la violence psychologique est le type de violence interpersonnelle le plus souvent déclaré dans le sport.

Tableau 6 Combinaisons les plus courantes de types de violence interpersonnelle subie dans le sport

Types de violences interpersonnelles subies dans le sport	N (%)
Pas d'expérience de violence interpersonnelle	300 (20.4)
Tous les types	259 (17.6)
Violence psychologique	181 (12.3)
Violence psychologique et physique	118 (8.0)
Négligence, violence psychologique, physique et sexuelle sans contact	112 (7.6)
Négligence, violence psychologique et physique	75 (5.1)
Violence physique	71 (4.8)
Violence psychologique et sexuelle sans contact	60 (4.1)
Violence psychologique, physique et sexuelle sans contact	44 (3.0)
Négligence et violence psychologique	44 (3.0)
Autres combinaisons	208 (14.1)
<b>Total</b>	<b>1472 (100.0)</b>

<sup>2</sup> Ce groupe comprend les personnes qui ont répondu "Je préfère ne pas répondre" et "Je ne sais pas" aux items décrivant les expériences de violence interpersonnelle.

En examinant la combinaison d'expériences de violence interpersonnelle dans et en dehors du sport, nous constatons que les trois quarts des participants ont des expériences à la fois dans et en dehors du sport (tableau 7). Seule une minorité de participants (8,5 %) n'a aucune expérience dans aucun secteur. La combinaison d'avoir eu des expériences de violence interpersonnelle dans le sport sans avoir d'expériences de violence interpersonnelle en dehors du sport est la plus rare (3,6 % des participants).

Tableau 7 Combinaison d'expériences de violence interpersonnelle dans et en dehors du sport

	Pas de violence interpersonnelle en dehors du sport N (%)	Violence interpersonnelle en dehors du sport N (%)
Pas de violence interpersonnelle dans le sport	125 (8.5)	175 (11.9)
Violence interpersonnelle dans le sport	53 (3.6)	1119 (76.0)

Dans un même type de violence interpersonnelle, les participants peuvent avoir vécu plusieurs comportements distincts. En ce qui concerne le nombre d'expériences différentes au sein d'un même type de violence, nous avons constaté que c'est dans le domaine de la violence psychologique (qui est opérationnalisée dans neuf descriptions d'items différentes dans le questionnaire) que les participants ont tendance à rapporter le plus grand nombre de types d'expériences distinctes, avec une moyenne de 3,3 items dans le sport et 3,4 items en dehors du sport (tableau 8).

Tableau 8 Nombre moyen d'items vécus par type de violence interpersonnelle

	Nombre total d'items dans le questionnaire	Dans le sport		En dehors du sport	
		Nombre moyen d'items expérimentés	Sd	Nombre moyen d'items expérimentés	Sd
Négligence	6	2.3	1.4	2.5	1.5
Violence psychologique	9	3.3	2.0	3.4	2.0
Violence physique	5	1.9	1.0	2.0	1.1
Violence sexuelle sans contact	9	2.8	1.9	3.2	2.0
Violence sexuelle avec contact	6	2.4	1.4	2.7	1.5

Le nombre total d'expériences différentes en matière de violence interpersonnelle dans le sport allait de zéro (les 20 % de participants qui n'ont signalé aucune violence interpersonnelle dans le sport) à 35, c'est-à-dire l'ensemble des 35 items présentés dans le questionnaire. Environ 70 % de tous les participants ont déclaré sept expériences différentes ou moins de violence interpersonnelle dans le sport (voir figure 5).

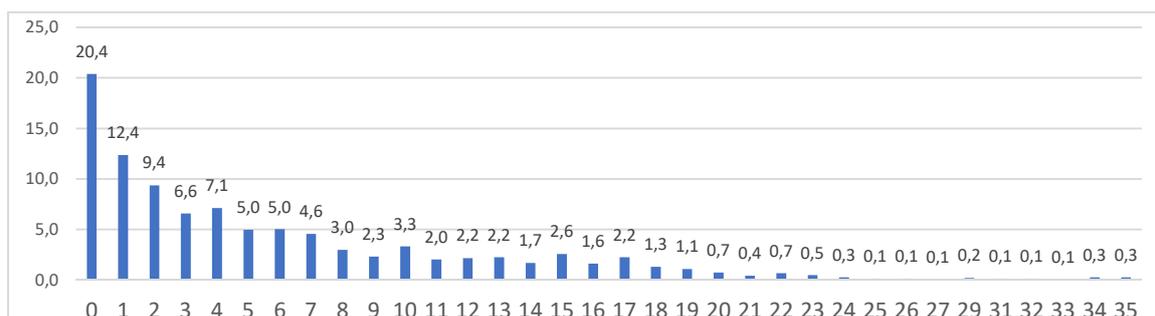


Figure 5 Nombre total d'items par participant

## Différences entre garçons et filles en matière de violence interpersonnelle

Le tableau suivant présente les différences de prévalence dans le sport entre les garçons et les filles. Notamment, les garçons subissent plus de négligence, de violence physique et de violence sexuelle avec contact dans le sport que les filles. Aucune différence significative entre les garçons et les filles n'a été constatée en ce qui concerne les expériences de violence psychologique et de violence sexuelle sans contact dans le sport, ce qui signifie que les garçons ne rapportent pas plus, mais pas non plus moins d'expériences de ces types de violence.

Tableau 9 Différences de prévalence de la violence interpersonnelle dans le sport entre les garçons et les filles

	Garçons		Filles		Chi-carré	p
	N	%	N	%		
Négligence dans le sport	354	<b>60.2</b>	234	38.9	53.8	<0.001
Violence psychologique dans le sport	512	86.9	474	85.6	0.5	NS
Violence physique dans le sport	433	<b>68.7</b>	322	53.9	28.3	<0.001
Violence sexuelle sans contact dans le sport	337	63.3	259	60.5	0.8	NS
Violence sexuelle avec contact dans le sport	246	<b>47.6</b>	125	28.4	36.8	<0.001

Le tableau 10 présente les différences entre les garçons et les filles dans la prévalence de la violence interpersonnelle en dehors du sport. Notamment, les garçons subissent plus de négligence et de violence physique en dehors du sport que les filles. Les filles, au contraire, subissent davantage de violence psychologique. Aucune différence significative entre les garçons et les filles n'a été constatée en ce qui concerne leur expérience des deux types de violence sexuelle en dehors du sport.

Tableau 10 Différences de prévalence de la violence interpersonnelle en dehors du sport entre les garçons et les filles

	Garçons		Filles		Chi-carré	p
	N	%	N	%		
Négligence en dehors du sport	337	<b>46.8</b>	246	33.4	27.1	<0.001
Violence psychologique en dehors du sport	536	74.4	587	<b>78.5</b>	3.4	<0.01
Violence physique en dehors du sport	447	<b>62.1</b>	371	50.4	20.2	<0.001
Violence sexuelle sans contact en dehors du sport	400	55.6	468	<b>63.6</b>	9.8	<.001
Violence sexuelle avec contact en dehors du sport	347	48.2	349	47.4	0.1	NS

## Sous-groupe vulnérables

Des études antérieures ont révélé des niveaux élevés d'exposition à la violence interpersonnelle dans des sous-groupes spécifiques d'athlètes. Les tableaux suivants présentent les estimations de prévalence pour des sous-groupes spécifiques.

### 1. Niveau de compétition

Des athlètes récréatifs ainsi que des athlètes de tous niveaux de compétition ont participé à cette étude. Il est important de rappeler que le questionnaire portait sur le plus haut niveau de compétition atteint avant l'âge de 18 ans. Selon le niveau de compétition, les participants ont déclaré être plus ou moins exposés à la violence interpersonnelle (voir tableau 11). En général, les athlètes actifs au niveau récréatif ont rapporté le moins d'expérience en matière de violence interpersonnelle, tous types confondus. Nous constatons une augmentation presque graduelle de l'exposition en fonction du niveau de compétition, les athlètes de niveau international déclarant le plus d'expériences. L'augmentation la plus importante des expériences se situe entre le niveau récréatif et le niveau de compétition le plus bas. Il convient toutefois de noter que l'échantillon n'est pas représentatif du niveau sportif et que le sous-échantillon des athlètes nationaux et internationaux est relativement petit.

### 2. Orientation sexuelle

Les participants ont été interrogés sur leur orientation sexuelle actuelle. Lorsqu'on regroupe les participants en fonction de leur orientation sexuelle respective, on constate que les participants hétérosexuels déclarent moins d'expériences de violence interpersonnelle (de tous types) que les participants lesbiennes, gays et bisexuels (voir tableau 12). Les athlètes bisexuels rapportent les plus hauts niveaux de négligence, de violence psychologique et sexuelle, tandis que les athlètes gays rapportent les plus hauts niveaux de violence physique. Il convient de noter que tous les athlètes non hétérosexuels déclarent, en moyenne, davantage de violence interpersonnelle par rapport aux participants hétérosexuels. En particulier, les taux rapportés sont beaucoup plus élevés en ce qui concerne la violence sexuelle par contact. Il convient de noter ici que 1) leur orientation sexuelle au moment des incidents n'est pas connue et 2) l'échantillon de participants non hétérosexuels est relativement petit, de sorte que les résultats doivent être interprétés avec prudence.

### 3. Ethnicité

Les participants qui ont déclaré appartenir à un groupe ethnique minoritaire ont fait état d'un plus grand nombre d'expériences de violence interpersonnelle dans le sport sous les cinq formes (voir tableau 13). Les différences sont les plus significatives en ce qui concerne la négligence et la violence sexuelle avec contact, où les participants issus d'une minorité ethnique font état d'une expérience plus de deux fois supérieure à celle des participants n'appartenant pas à un groupe ethnique minoritaire.

#### 4. Handicap

Les participants ayant pratiqué un sport pour personnes porteuses d'un handicap rapportent également davantage d'expériences de violence interpersonnelle dans le sport (voir tableau 14). La différence avec les personnes pratiquant un sport pour personnes valides est la plus importante en ce qui concerne la violence sexuelle de tous types et la négligence, où les personnes ayant pratiqué un handisport déclarent plus du triple que les personnes sans handicap. Les participants qui étaient actifs dans les deux types d'organisations sportives rapportent également des niveaux plus élevés de violence interpersonnelle de tous types, mais les différences ne sont pas aussi significatives par rapport aux participants qui ont exclusivement participé à des sports pour personnes porteuses d'un handicap.

Tableau 11 Prévalence de la violence interpersonnelle par niveau sportif

	<b>Loisirs</b> <i>n</i> = 622 <b>N (%)</b>	<b>Club</b> <i>n</i> = 484 <b>N (%)</b>	<b>Régional</b> <i>n</i> = 242 <b>N (%)</b>	<b>National</b> <i>n</i> = 102 <b>N (%)</b>	<b>International</b> <i>n</i> = 22 <b>N (%)</b>	<b>Chi</b>	<b>p</b>
Négligence	200 (32.2)	206 (42.6)	121 (50.0)	52 (51.0)	13 (59.1)	35.732	<0.001
Psychologique	379 (60.9)	340 (70.2)	184 (76.0)	74 (72.5)	18 (81.8)	25.201	<0.001
Physique	255 (41.0)	288 (59.5)	150 (62.0)	55 (53.9)	14 (63.6)	52.047	<0.001
Sexuelle sans contact	214 (34.4)	212 (43.8)	114 (47.1)	47 (46.1)	11 (50.0)	18.276	<0.01
Sexuelle avec contact	132 (21.2)	129 (26.7)	75 (31.0)	31 (30.4)	7 (31.8)	11.942	<0.05

Tableau 12 Prévalence de la violence interpersonnelle par orientation sexuelle<sup>3</sup>

	<b>Hétérosexuel</b> <i>n</i> = 1232 <b>N (%)</b>	<b>Lesbienne</b> <i>n</i> = 35 <b>N (%)</b>	<b>Gay</b> <i>n</i> = 35 <b>N (%)</b>	<b>Bisexuel</b> <i>n</i> = 87 <b>N (%)</b>	<b>Chi</b>	<b>p</b>
Négligence	473 (38.4)	18 (51.4)	17 (48.6)	48 (55.2)	13.757	<0.05
Psychologique	811 (65.8)	25 (71.4)	24 (68.6)	74 (85.1)	17.627	<0.01
Physique	611 (49.6)	21 (60.0)	24 (68.6)	57 (65.5)	16.444	<0.01
Sexuelle sans contact	471 (38.2)	19 (54.3)	20 (57.1)	52 (59.8)	23.104	<0.001
Sexuelle avec contact	276 (22.4)	15 (42.9)	12 (34.3)	40 (46.0)	39.368	<0.001

<sup>3</sup> Les participants ayant déclaré une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle, lesbienne, gay ou bisexuelle n'ont pas été inclus dans cette analyse, car ce groupe était trop petit.

Tableau 13 Prévalence de la violence interpersonnelle chez les athlètes appartenant ou non à une minorité ethnique

	<b>N'appartient pas à un groupe ethnique minoritaire</b> <i>n</i> = 1056 <b>N (%)</b>	<b>Appartient à un groupe ethnique minoritaire</b> <i>n</i> = 189 <b>N (%)</b>	<b>Chi</b>	<b>p</b>
Négligence	366 (34.7)	133 (70.4)	86.390	<0.001
Violence psychologique	681 (64.5)	164 (86.8)	36.624	<0.001
Violence physique	499 (47.3)	146 (77.2)	59.230	<0.001
Violence sexuelle sans contact	377 (35.7)	129 (68.3)	70.487	<0.001
Violence sexuelle avec contact	214 (20.3)	102 (54.0)	98.499	<0.001

Tableau 14 Prévalence de la violence interpersonnelle chez les athlètes avec ou sans handicap

	<b>A pratiqué du sport pour les personnes</b> <b>porteuses d'un handicap UNIQUEMENT</b> <i>n</i> = 106 <b>N (%)</b>	<b>A pratiqué du sport pour les</b> <b>personnes avec ET sans handicap</b> <i>n</i> = 177 <b>N (%)</b>	<b>N'a jamais fait de sport pour les</b> <b>personnes porteuses d'un handicap</b> <i>n</i> = 1189 <b>N (%)</b>	<b>Chi</b>	<b>p</b>
Négligence	93 (87.7)	116 (65.5)	383 (32.2)	178.437	<0.001
Violence psychologique	97 (91.5)	146 (82.5)	752 (63.2)	55.859	<0.001
Violence physique	94 (88.7)	139 (78.5)	529 (44.5)	133.830	<0.001
Violence sexuelle sans contact	97 (91.5)	114 (64.4)	387 (32.5)	187.440	<0.001
Violence sexuelle avec contact	86 (81.1)	91 (51.4)	197 (16.6)	285.849	<0.001

## Aperçu détaillé par expérience de violence interpersonnelle

Les figures suivantes donnent un aperçu de chaque élément individuel décrivant la violence interpersonnelle, déclinée dans les cinq catégories suivantes : négligence, violence psychologique, violence physique, violence sexuelle sans contact et violence sexuelle avec contact. Pour chaque item, la proportion de participants ayant expérimenté le comportement exclusivement dans le sport, à la fois dans le sport et en dehors, et exclusivement en dehors du sport est indiquée.

Dans la catégorie de la négligence, l'expérience globale la plus fréquemment rapportée, tant chez les garçons que chez les filles avant l'âge de 18 ans, est le manque de soutien adéquat pour leur bien-être de base. Le moins fréquent, tant chez les garçons que chez les filles, est l'absence de soins médicaux. Les garçons subissent de manière significative plus de traitements négligents, tant dans le sport en intérieur et qu'en extérieur.

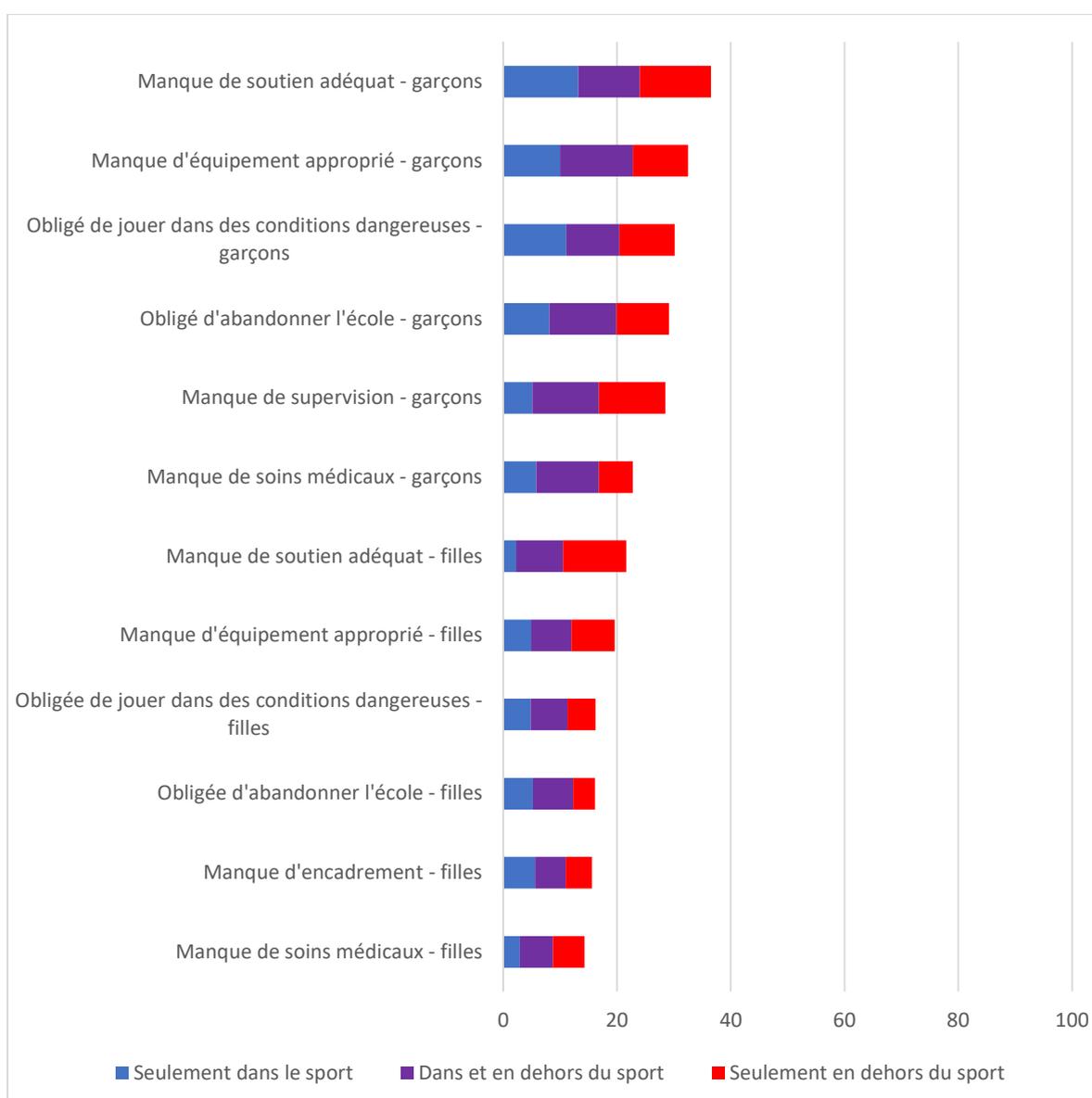


Figure 6 Fréquences des items relatifs à la négligence

En ce qui concerne la violence psychologique, les expériences les plus courantes chez les garçons et les filles sont les humiliations et les critiques négatives sur leur apparence physique. Les répondants masculins et féminins de cet échantillon connaissent les mêmes niveaux de violence psychologique dans le sport, mais dans l'ensemble, les filles rapportent davantage de violence psychologique. Le fait d'être ignoré ou exclu, les abus verbaux et le fait de ne pas être félicité pour ses efforts sont d'autres expériences courantes de violence psychologique. Être forcé de participer à des rituels d'initiation psychologiquement dégradants et être exclu d'un groupe pour des raisons inconnues sont les types les moins prévalents de violence psychologique signalés dans cette enquête.

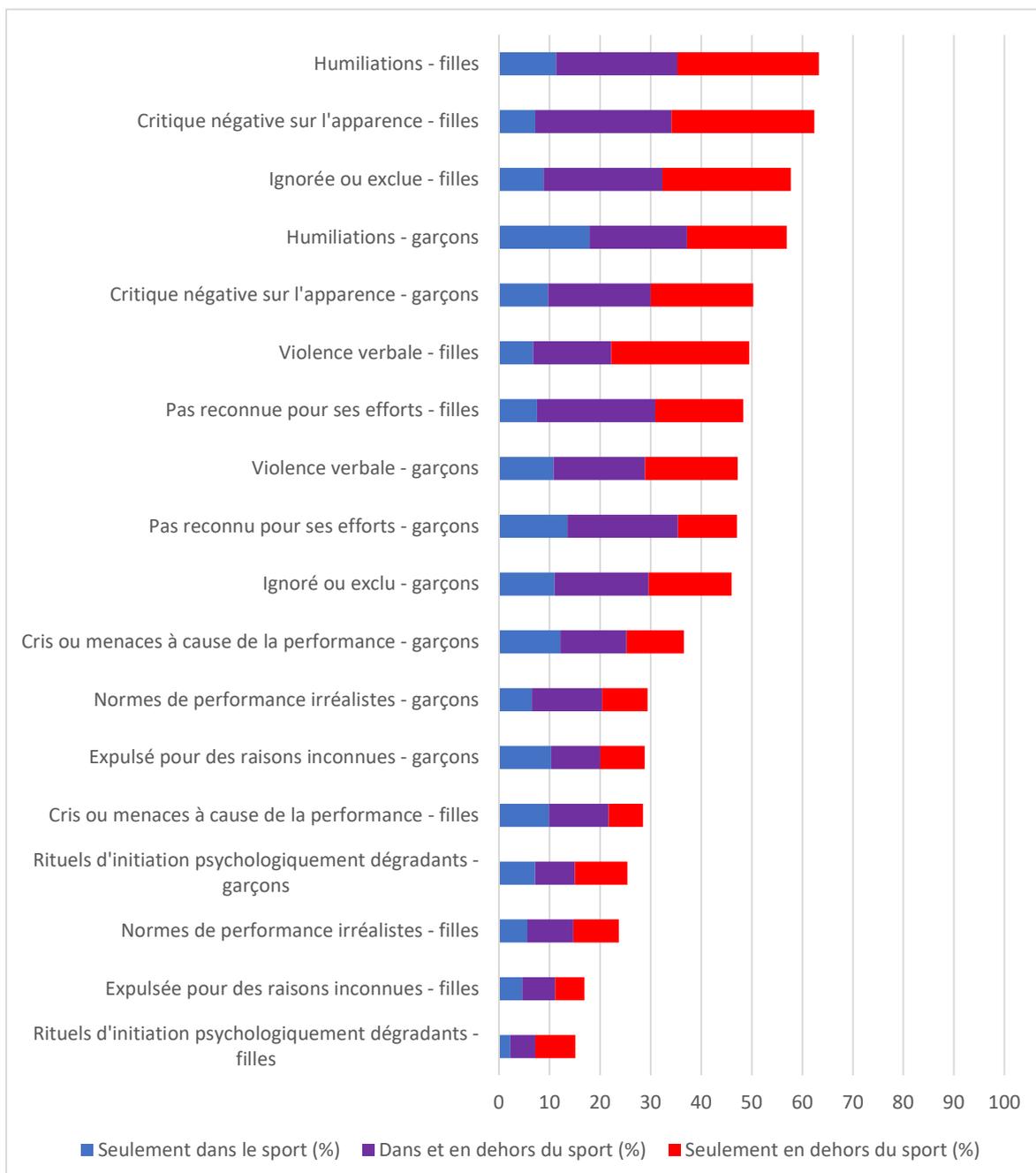


Figure 7 Fréquences des items relatifs à la violence psychologique

Si l'on examine le schéma des expériences décrivant la violence physique, le fait d'être forcé à faire des exercices en guise de punition est l'expérience la plus répandue chez les garçons et les filles, tant dans le sport qu'en général. En outre, les agressions physiques et le fait d'être forcé à jouer ou à participer alors que l'on est blessé, malade ou épuisé sont également fréquemment rapportés. Les garçons rapportent des niveaux plus élevés que les filles. Le fait d'être obligé de prendre des substances pour gérer son poids, retarder la puberté/les règles ou améliorer ses performances, et le fait d'être obligé de participer à des rituels forcés d'initiation physique sont les expériences de violence physique les moins rapportées dans et en dehors du sport, tant pour les filles que pour les garçons.

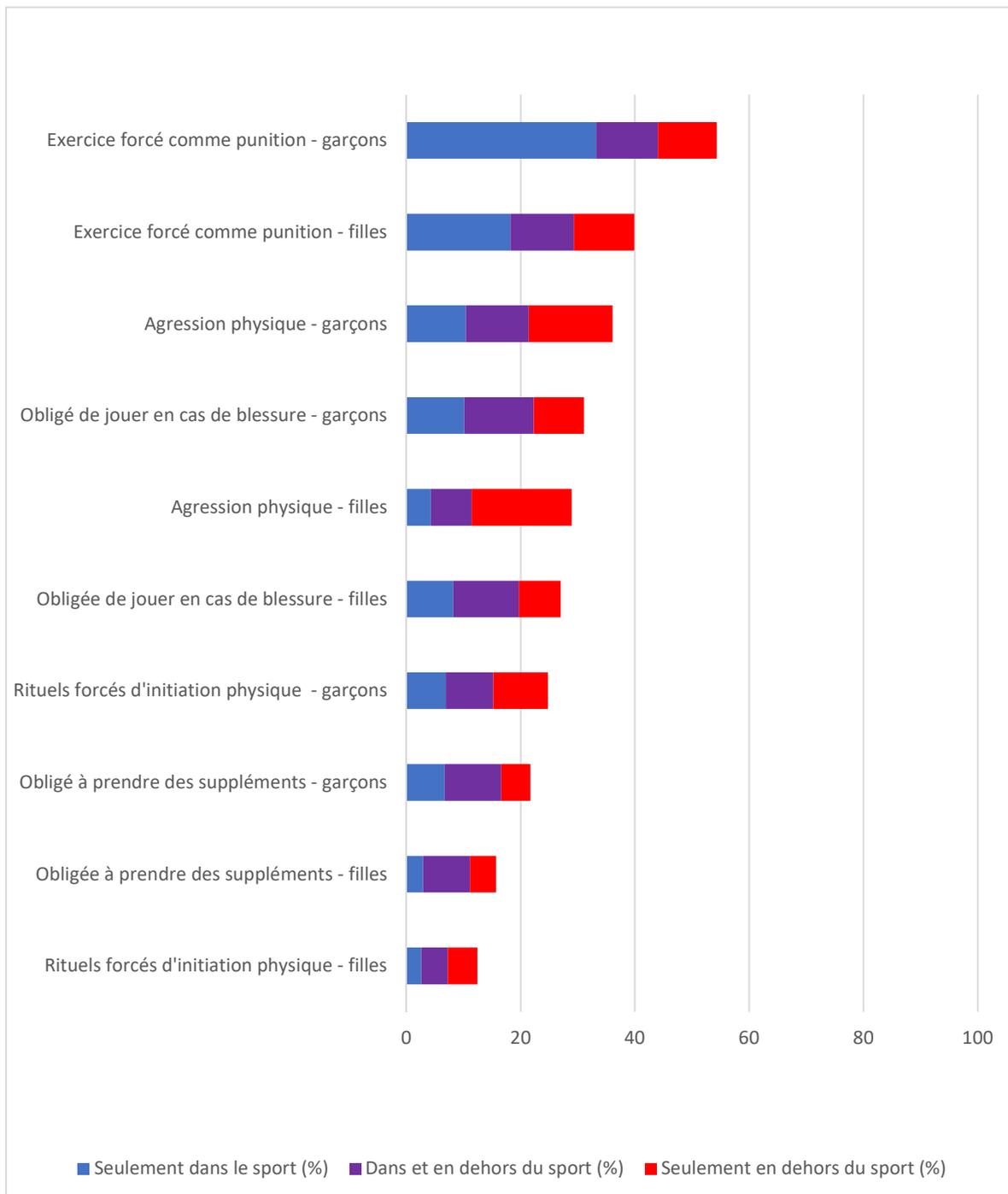


Figure 8 Fréquences des items relatifs à la violence physique

Les expériences de violence sexuelle sont classées en deux catégories : sans contact et avec contact. En ce qui concerne la violence sexuelle sans contact, les participantes rapportent un taux élevé de commentaires sexuels et de regards inappropriés avant l'âge de 18 ans. Les participants masculins déclarent également avoir été victimes de commentaires sexuels ou obscènes inacceptables. Plus que les filles, les garçons déclarent avoir subi des exhibitions en personne ou en ligne. Les expériences les moins fréquentes de violence sexuelle sans contact sont les images ou vidéos sexuelles du participant produites ou partagées par quelqu'un d'autre et la participation forcée à des initiations ou à des rituels comprenant des activités dégradantes de nature sexuelle, sans contact physique.

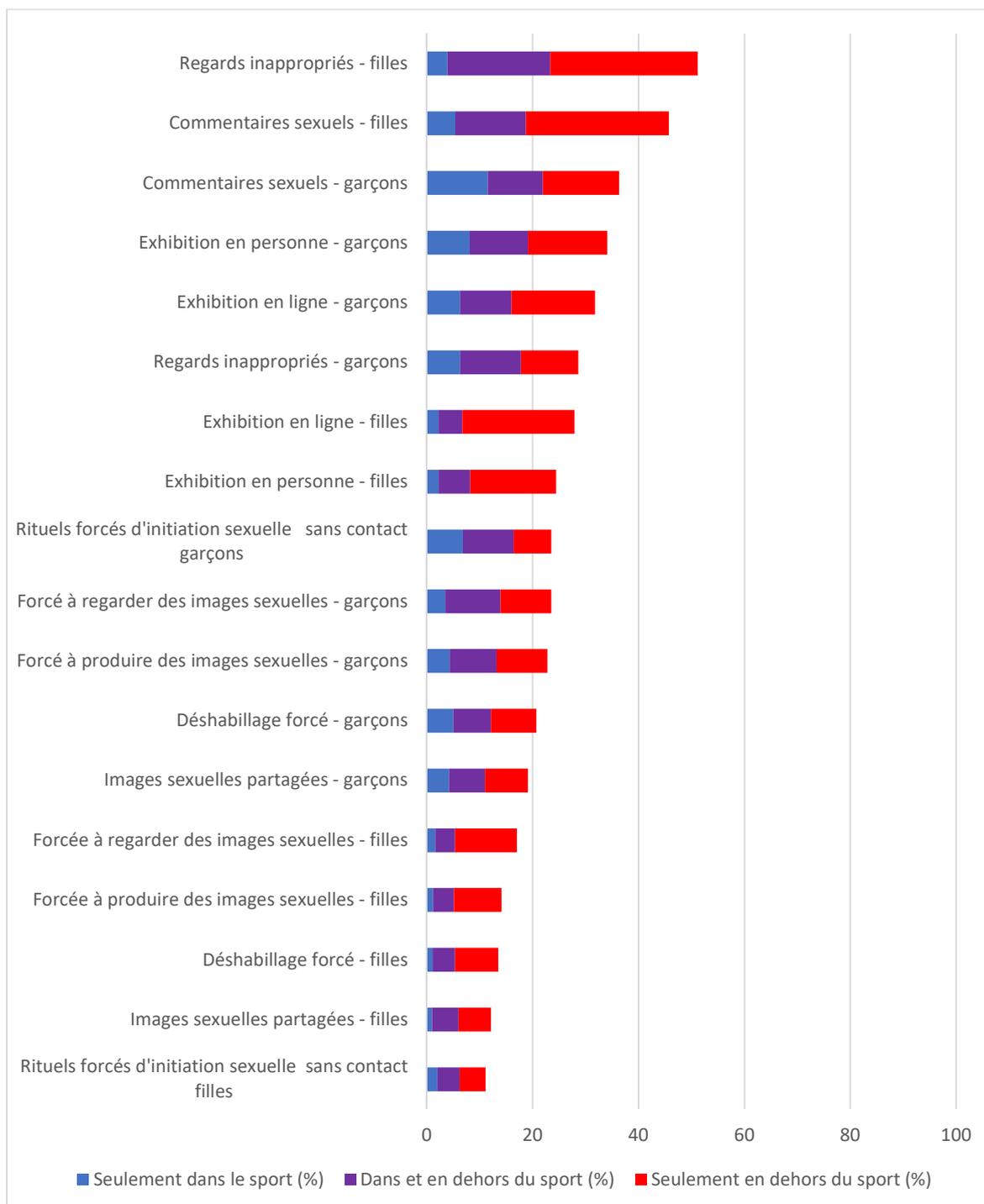


Figure 9 Fréquences des items relatifs à la violence sexuelle sans contact

Enfin, six expériences de violence sexuelle avec contact ont été présentées aux participants. Les hommes rapportent davantage de violences sexuelles avec contact que les femmes. Le fait d'être embrassé par quelqu'un sans le vouloir ou d'être forcé d'embrasser quelqu'un est le type de violence sexuelle de contact le plus répandu dans le sport et en dehors. La prévalence des garçons contraints d'avoir un contact génital avec quelqu'un (y compris la masturbation) est nettement plus élevée que celle des filles. Il est remarquable qu'un élément très grave décrivant une pénétration sexuelle forcée dans le contexte du sport soit rapporté par 15% des participants masculins. Les expériences les moins fréquentes de violence sexuelle sans contact sont les rituels forcé d'initiation sexuelle avec contact, le sexe oral forcé (filles) et le toucher sexuel forcé (garçons), mais ces expériences sont encore répandues dans le sport et en dehors.

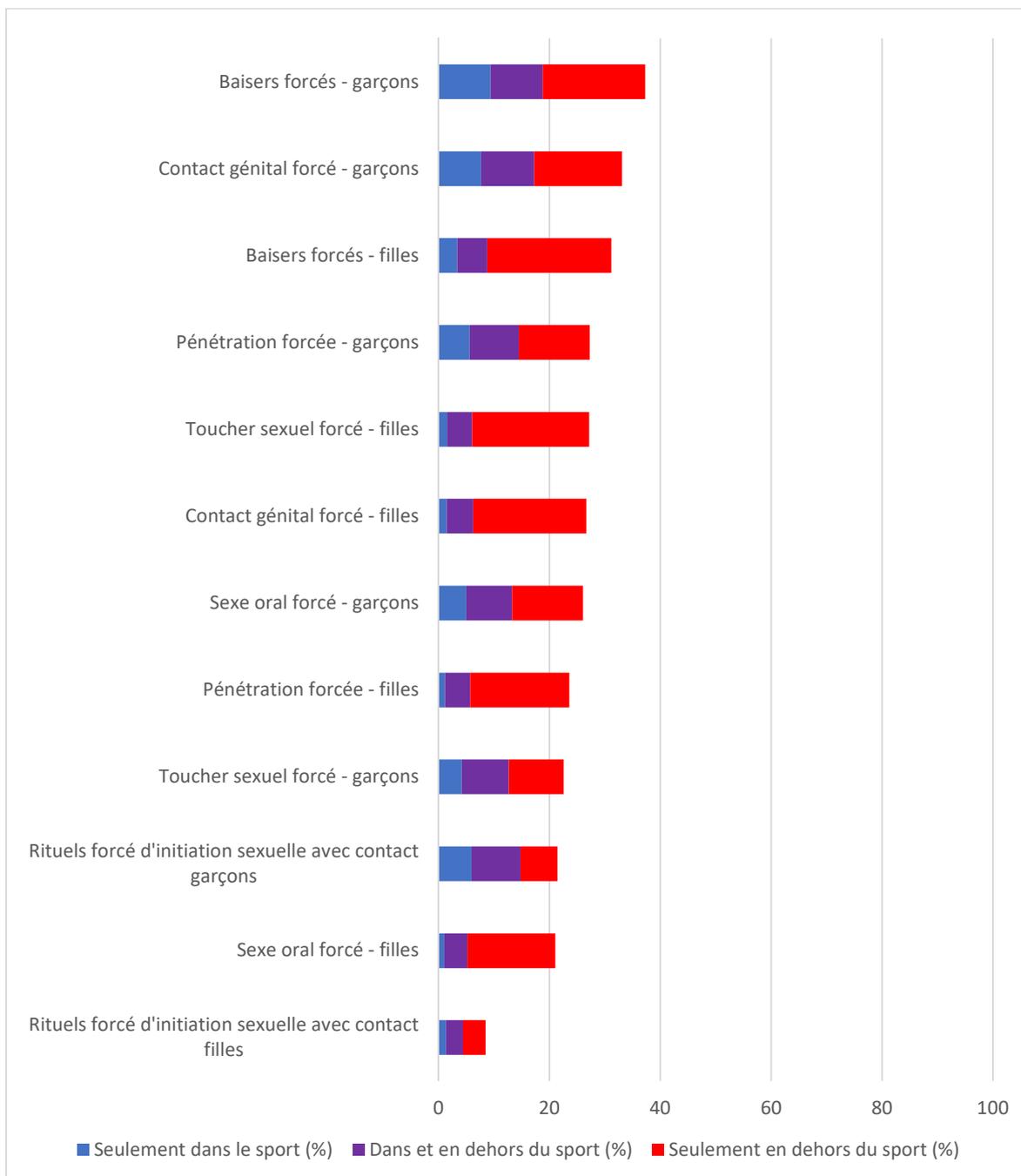


Figure 10 Fréquences des items relatifs à la violence sexuelle avec contact

## Gravité des expériences de violence interpersonnelle dans le sport

En ce qui concerne la violence psychologique, le groupe des participants sans aucune expérience était le plus faible, avec seulement 31,8% dans le sport et 30,6% en dehors du sport. Pour les autres types de violence, cette proportion varie dans le sport de 48% à 74% (voir tableau 15 et figure 11). En outre, le nombre de participants ayant vécu des expériences graves était le plus élevé dans le cas de la violence psychologique (39% dans le sport et 41% en dehors du sport), suivi par la violence physique (25%) dans le sport et par la violence sexuelle de contact (29%) en dehors du sport. Dans chaque type de violence interpersonnelle dans le sport, la proportion d'expériences graves était la plus élevée.

Tableau 15 Gravité des expériences de violence interpersonnelle dans le sport

	Aucune expérience N (%)	Expérience légère N (%)	Expérience modérée N (%)	Expérience grave N (%)
Négligence	864 (59.3)	138 (9.5)	201 (13.8)	253 (17.4)
Violence psychologique	464 (31.8)	159 (10.9)	262 (18.0)	574 (39.3)
Violence physique	699 (47.8)	221 (15.1)	172 (11.8)	369 (25.3)
Violence sexuelle sans contact	863 (59.1)	184 (12.6)	105 (7.2)	309 (21.1)
Violence sexuelle avec contact	1082 (74.3)	0 (0.0)	66 (4.5)	308 (21.2)

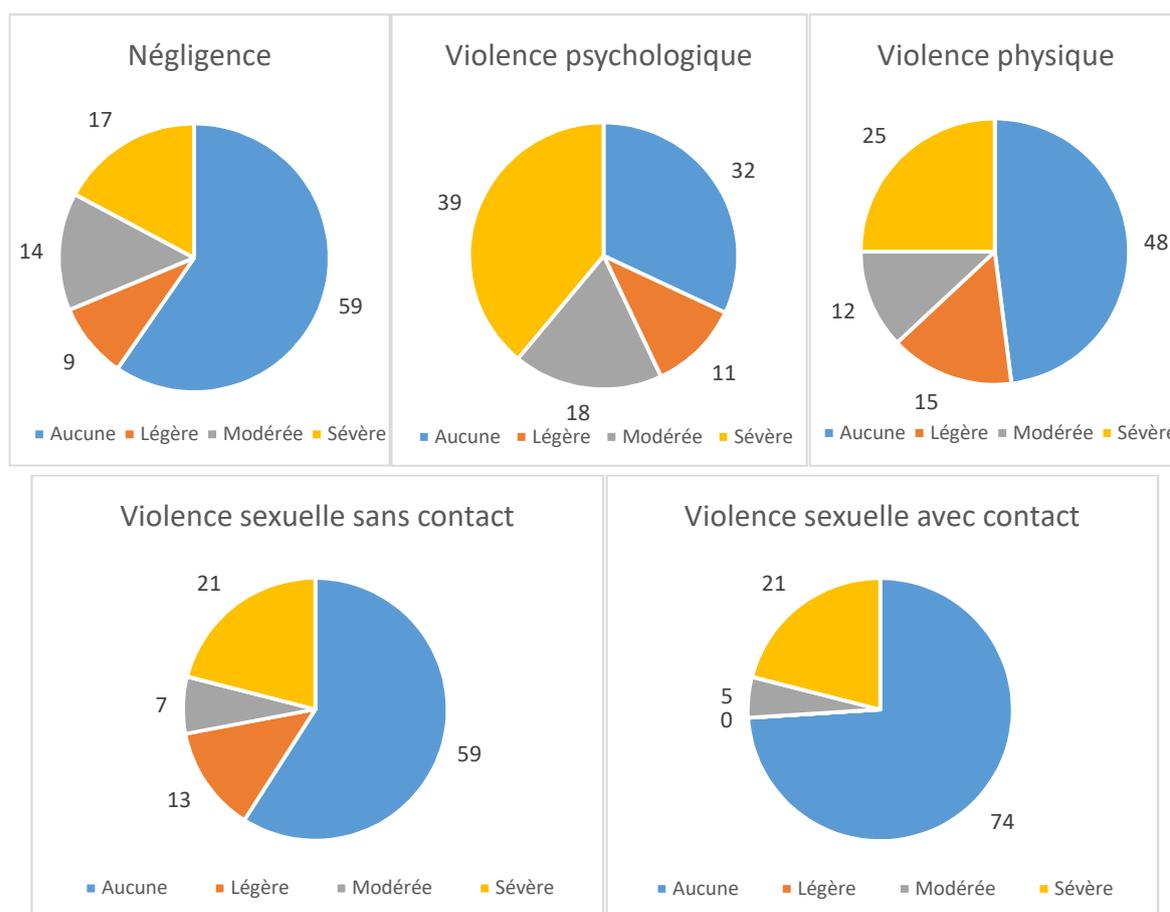


Figure 11 Gravité des expériences de violence interpersonnelle dans le sport

En examinant les différences fondées sur le sexe biologique<sup>4</sup>, nous avons constaté que les hommes ont déclaré des expériences significativement plus graves pour tous les types de violence interpersonnelle que les femmes (voir tableau 16). Dans les deux types de violence sexuelle, les expériences de violence grave des hommes sont même deux fois plus fréquentes que celles des femmes. Dans les autres formes de violence, c'est aussi principalement dans la catégorie des expériences les plus graves que les hommes sont significativement plus représentés, par rapport aux femmes.

Tableau 16 Différences entre les genres dans la gravité des expériences de violence interpersonnelle dans le sport

		Aucune expérience N (%)	Expérience légère N (%)	Expérience modérée N (%)	Expérience grave N (%)	Chi carré	p
Négligence	H	357 (50.2)	74 (10.4)	121 (17.0)	159 (22.4)	49.996	<.001
	F	496 (67.9)	63 (8.6)	79 (10.8)	92 (12.6)		
Psychologique	H	200 (28.1)	81 (11.4)	124 (17.4)	307 (43.1)	11.577	<.05
	F	258 (35.2)	78 (10.7)	136 (18.6)	260 (35.5)		
Physique	H	280 (39.3)	127 (17.8)	86 (12.1)	220 (30.9)	45.703	<.001
	F	412 (56.1)	94 (12.8)	84 (11.4)	144 (19.6)		
Sexuelle sans contact	H	377 (52.8)	66 (9.2)	61 (8.5)	210 (29.4)	69.401	<.001
	F	474 (64.8)	117 (16.0)	44 (6.0)	97 (13.3)		
Sexuelle avec contact	H	465 (65.4)	/	40 (5.6)	206 (29.0)	58.258	<.001
	F	605 (82.9)	/	25 (3.4)	100 (13.7)		

<sup>4</sup> Pour cette comparaison, seuls les participants ayant indiqué "femme" ou "homme" comme sexe biologique sont pris en compte.

## Constellations et circonstances de la violence interpersonnelle dans le sport

### **Âge de l'athlète au début et à la fin des expériences**

Les expériences de violence psychologique et physique dans le sport semblent commencer très tôt, principalement dans la tranche d'âge comprise entre 7 et 13 ans (voir tableau 17). L'âge de départ le plus fréquent pour la négligence et la violence sexuelle sans contact est un peu plus élevé, entre 14 et 15 ans. Les expériences de violence sexuelle avec contact commencent, en moyenne, plus tard que les autres types de violence. L'âge de début le plus souvent rapporté se situe entre 16 et 17 ans. Il convient de noter ici qu'en raison du caractère rétrospectif de l'enquête, un nombre important de participants ayant déclaré des violences ne se souvenaient pas de l'âge auquel ces expériences avaient commencé (7-12%) ou préféraient ne pas partager cette information (1-8%). Ces non-réponses étaient les plus nombreuses en ce qui concerne les expériences de violence sexuelle.

Les participants ont également été interrogés sur leur âge lorsque les expériences de violence interpersonnelle dans le sport ont pris fin. Pour tous les types de violence interpersonnelle, la majorité des participants ont déclaré que les expériences avaient pris fin avant l'âge adulte (voir tableau 18). Seule une minorité de participants ont déclaré que leurs expériences avaient pris fin avant l'âge de 14 ans. Les tendances pour cette variable sont très similaires pour tous les types de violence interpersonnelle. Il est intéressant de noter que, pour chaque type de violence interpersonnelle, environ 6 à 9 % des participants ont déclaré que les expériences étaient toujours en cours à l'heure actuelle. Là encore, entre 10 et 15 % des participants ont déclaré qu'ils ne voulaient pas ou ne pouvaient pas indiquer l'âge auquel leurs expériences de violence interpersonnelle dans le sport ont pris fin.

Tableau 17 Âge au début des expériences de violence interpersonnelle dans le sport

Âge auquel les violences ont commencé	0-6 ans	7-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	Ne se souvent pas	Préfère ne pas répondre	Total
	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)
Négligence	40 (7.9)	120 (23.8)	157 (31.1)	104 (20.6)	59 (11.7)	25 (5.0)	505 (100.0)
Violence psychologique	46 (5.1)	331 (36.6)	297 (32.8)	140 (15.5)	63 (7.0)	28 (3.1)	905 (100.0)
Violence physique	57 (8.3)	248 (36.3)	219 (32.0)	97 (14.2)	55 (8.0)	8 (1.2)	684 (100.0)
Violence sexuelle sans contact	25 (5.0)	89 (17.7)	152 (30.2)	131 (26.0)	66 (13.1)	41 (8.1)	504 (100.0)
Violence sexuelle avec contact	29 (9.9)	57 (19.5)	75 (25.7)	81 (27.7)	30 (10.3)	20 (6.8)	292 (100.0)

Tableau 18 Âge à la fin des expériences de violence interpersonnelle dans le sport

Âge auquel les violences se sont arrêtées	0-13 ans	14-17 ans	18 ans et +	Toujours en cours	Ne se souvent pas	Préfère ne pas répondre	Total
	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)
Négligence	74 (14.7)	228 (45.1)	89 (17.6)	37 (7.3)	54 (10.7)	23 (4.6)	505 (100.0)
Violence psychologique	148 (16.4)	439 (48.5)	162 (17.9)	51 (5.6)	74 (8.2)	31 (3.4)	905 (100.0)
Violence physique	111 (16.2)	314 (45.9)	136 (19.9)	48 (7.0)	56 (8.2)	19 (2.8)	684 (100.0)
Violence sexuelle sans contact	49 (9.7)	223 (44.2)	94 (18.7)	37 (7.3)	59 (11.7)	42 (8.3)	504 (100.0)
Violence sexuelle avec contact	38 (13.0)	119 (40.8)	61 (20.9)	19 (6.5)	29 (9.9)	26 (8.9)	292 (100.0)

## **Fréquence et durée**

Dans l'ensemble, les données montrent que la violence interpersonnelle dans le sport a été le plus souvent subie plus d'une fois (voir tableau 19). Moins d'un tiers des participants ayant signalé des violences interpersonnelles, quel qu'en soit le type, ont fait état d'un incident unique. Tous les autres participants ont déclaré avoir été exposés au moins deux fois, et dans environ un tiers des cas, plus de cinq fois. Les fréquences expérimentées sont les plus élevées pour la violence psychologique, ce qui laisse supposer que la violence psychologique se caractérise souvent par un long processus.

De même que la fréquence déclarée, la durée des violences interpersonnelles est le plus souvent supérieure à un jour, ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'événements uniques et ponctuels. Environ un cinquième jusqu'à même un tiers (dans le cas de la violence psychologique) des participants ayant subi des violences interpersonnelles déclarent que les expériences ont duré plus d'un an.

Tableau 19 Fréquence d'exposition à la violence interpersonnelle dans le sport

<b>Fréquence</b>	<b>Une fois</b>	<b>2-5 fois</b>	<b>Plus de 5 fois</b>	<b>Ne se souvient pas</b>	<b>Préfère ne pas répondre</b>	<b>Total</b>
	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>
Négligence	117 (23.2)	150 (29.7)	113 (22.4)	91 (18.0)	34 (6.7)	505 (100.0)
Violence psychologique	142 (15.7)	302 (33.4)	260 (28.7)	155 (17.1)	46 (5.1)	905 (100.0)
Violence physique	122 (17.8)	241 (35.2)	146 (21.3)	159 (23.2)	16 (2.3)	684 (100.0)
Violence sexuelle sans contact	103 (20.4)	126 (25.0)	131 (26.0)	92 (18.3)	52 (10.3)	504 (100.0)
Violence sexuelle avec contact	63 (21.6)	67 (22.9)	77 (26.4)	56 (19.2)	29 (9.9)	292 (100.0)

Tableau 20 Durée de l'expérience de violence interpersonnelle dans le sport

<b>Durée</b>	<b>1 jour</b>	<b>Moins d'une semaine</b>	<b>Moins d'un mois</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Ne se souvient pas</b>	<b>Préfère ne pas répondre</b>	<b>Total</b>
	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>	<b>N (%)</b>
Négligence	75 (14.9)	57 (11.3)	75 (14.9)	106 (21.0)	92 (18.2)	69 (13.7)	31 (6.1)	505 (100.0)
Violence psychologique	133 (14.7)	83 (9.2)	73 (8.1)	194 (21.5)	222 (24.5)	155 (17.1)	45 (5.0)	905 (100.0)
Violence physique	108 (15.8)	77 (11.3)	69 (10.1)	123 (18.0)	137 (20.0)	152 (22.2)	18 (2.6)	684 (100.0)
Violence sexuelle sans contact	73 (14.5)	45 (8.9)	54 (10.7)	99 (19.6)	97 (19.2)	87 (17.3)	49 (9.7)	504 (100.0)
Violence sexuelle avec contact	47 (16.1)	28 (9.6)	36 (12.3)	76 (26.0)	50 (17.2)	31 (10.6)	24 (8.2)	292 (100.0)

## Caractéristiques de l'auteur

Pour tous les types de violence interpersonnelle, à l'exception de la violence sexuelle sans contact, un unique auteur est le plus souvent signalé. Pour la violence sexuelle sans contact, le nombre d'auteurs le plus souvent déclaré est plus élevé, à savoir 3 à 5 personnes. C'est pour la négligence, la violence psychologique et la violence physique que l'on signale le moins souvent plus de cinq auteurs. Pour les deux types de violence sexuelle, le nombre d'auteurs le moins fréquent est de deux. Un nombre important de participants ont choisi de ne pas partager cette information ou ne pouvaient pas s'en souvenir (20-27%). Les détails figurent dans le tableau 21 et la figure 12.

Si l'on considère le genre, ou plutôt le sexe biologique de l'auteur, les résultats montrent que, pour tous les types de violence interpersonnelle, la plupart des auteurs sont des hommes (42,9% - 54,8%) (voir tableau 22). Pour la négligence et la violence physique, le deuxième genre le plus souvent déclaré est celui de la femme. En ce qui concerne la violence psychologique, la violence sexuelle sans contact et la violence sexuelle avec contact, les participants indiquent plus souvent que des hommes et des femmes sont impliqués, plutôt que des femmes uniquement.

En ce qui concerne la position ou le rôle de l'auteur auto-déclaré, pour la négligence et la violence physique, les entraîneurs (ou autres instructeurs sportifs) étaient les auteurs les plus souvent déclarés (respectivement 31,7% et 33,3%) (voir tableau 23). Pour la violence psychologique, la violence sexuelle sans contact et la violence sexuelle avec contact, les auteurs déclarés étaient principalement des coéquipiers (respectivement 41,8%, 37,1% et 34,6%) et d'autres pairs de moins de 18 ans (respectivement 21,4%, 19,4%, et 26,4%). Lorsqu'ils sont regroupés, les coéquipiers mineurs et les autres pairs représentent le groupe le plus important d'auteurs de tous les types de violence interpersonnelle dans le sport. D'autres personnes connues dans l'environnement sportif, telles que le personnel (para)médical, les managers ou d'autres membres du personnel sportif, sont signalées comme auteurs de violences interpersonnelles, mais représentent une part beaucoup plus faible du total. A l'exception de la violence sexuelle sans contact, les auteurs adultes inconnus ont rarement été signalés (entre 3,6 et 5,8 %).

Tableau 21 Nombre d'auteurs de violence interpersonnelle dans le sport

Nombre d'auteurs	1 personne	2 personnes	3-5 personnes	Plus de 5 personnes	Ne se souvient pas	Préfère ne pas répondre	Total
	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)
Négligence	128 (25.3)	80 (15.8)	88 (17.4)	76 (15.0)	94 (18.6)	39 (7.7)	505 (100.0)
Violence psychologique	241 (26.6)	158 (17.5)	163 (18.0)	145 (16.0)	149 (16.5)	49 (5.4)	905 (100.0)
Violence physique	193 (28.2)	121 (17.7)	115 (16.8)	75 (11.0)	144 (21.1)	36 (5.3)	684 (100.0)
Violence sexuelle sans contact	101 (20.0)	58 (11.5)	109 (21.6)	98 (19.4)	85 (16.9)	53 (10.5)	504 (100.0)
Violence sexuelle avec contact	67 (22.9)	39 (13.4)	66 (22.6)	54 (18.5)	36 (12.3)	30 (10.3)	292 (100.0)

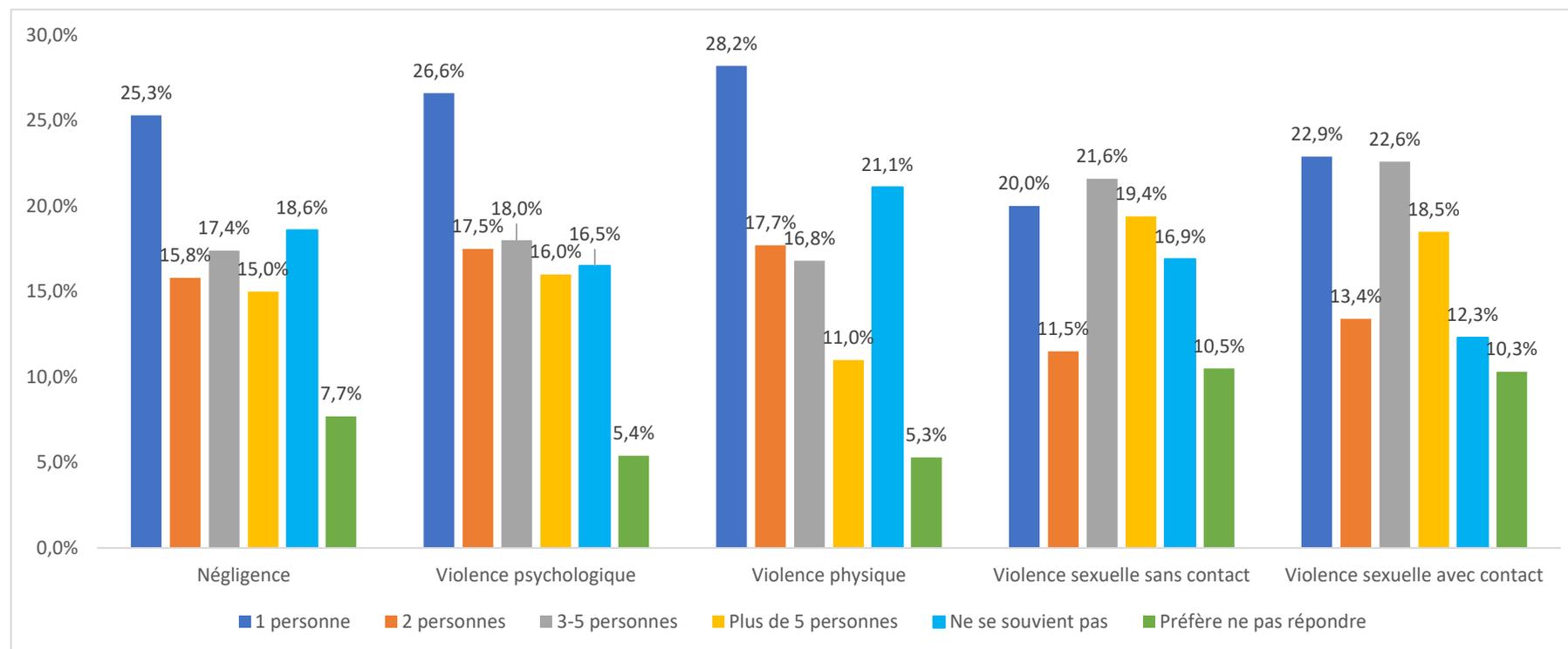


Figure 12 Nombre d'auteurs de violence interpersonnelle dans le sport

Tableau 22 Sexe de l'auteur

Sexe de l'auteur	Masculin N (%)	Féminin N (%)	Masculin et féminin N (%)	Ne se souvient pas N (%)	Préfère ne pas répondre N (%)	Total N (%)
Négligence	173 (34.3)	111 (22.0)	97 (19.2)	78 (15.4)	46 (9.1)	505 (100.0)
Violence psychologique	338 (37.3)	187 (20.7)	230 (25.4)	90 (9.9)	60 (6.6)	905 (100.0)
Violence physique	312 (45.6)	136 (19.9)	121 (17.7)	84 (12.3)	31 (4.5)	684 (100.0)
Violence sexuelle sans contact	198 (39.3)	69 (13.7)	104 (20.6)	72 (14.3)	61 (12.1)	504 (100.0)
Violence sexuelle avec contact	96 (32.9)	60 (20.5)	68 (23.3)	43 (14.7)	25 (8.6)	292 (100.0)

Tableau 23 Rôle de l'auteur<sup>5</sup>

Rôle	Coéquipier/ pair mineur N (%)	Pair inconnu (mineur) N (%)	Entraîneur N (%)	Autre personnel sportif N (%)	Un adulte connu N (%)	Un adulte inconnu N (%)	Ne se souvient pas N (%)	Préfère ne pas répondre N (%)
Négligence	135 (26.7)	85 (16.8)	<b>160 (31.7)</b>	55 (10.9)	34 (6.7)	23 (4.6)	56 (11.1)	36 (7.1)
Violence psychologique	<b>378 (41.8)</b>	194 (21.4)	294 (32.5)	60 (6.6)	82 (9.1)	33 (3.6)	65 (7.2)	54 (6.0)
Violence physique	218 (31.9)	123 (18.0)	<b>228 (33.3)</b>	55 (8.0)	62 (9.1)	26 (3.8)	78 (11.4)	44 (6.4)
Violence sexuelle sans contact	<b>187 (37.1)</b>	98 (19.4)	92 (18.3)	54 (10.7)	41 (8.1)	51 (10.1)	56 (11.1)	50 (9.9)
Violence sexuelle avec contact	<b>101 (34.6)</b>	77 (26.4)	44 (15.1)	40 (13.7)	23 (7.9)	17 (5.8)	25 (8.6)	25 (8.6)

<sup>5</sup> La somme des pourcentages par ligne n'est pas égale à 100%, car les participants peuvent avoir déclaré plus d'une catégorie.

## **Localisation**

Interrogés sur l'endroit où la violence a eu lieu, la majorité des participants ont déclaré qu'elle s'était produite dans ou autour d'une installation sportive, comme un gymnase, une piscine ou un terrain de jeu (voir tableau 24). En ce qui concerne la violence sexuelle, ils ont le plus souvent indiqué qu'elle s'était produite ailleurs, par exemple chez eux ou chez un autre particulier, dans un hôtel ou un camp résidentiel, ou dans des espaces publics. Pour tous les types de violence, environ 20 à 30% des personnes touchées déclarent que cela s'est passé dans des vestiaires, des douches ou des salles de soins. Bien qu'il ne s'agisse pas du lieu le plus fréquemment signalé, un nombre important d'expériences ont eu lieu dans une voiture ou dans un autre véhicule de transport.

## **Divuligation**

Interrogés sur la question de savoir si les participants avaient divulgué leurs expériences de violence dans le sport, la majorité d'entre eux ont déclaré n'en avoir parlé à personne, dans le sport ou en dehors. Jusqu'à près de 40 % des personnes ayant signalé des violences interpersonnelles ont déclaré ne pas avoir divulgué ce qui s'était passé (voir tableau 25). Ces taux étaient les plus élevés dans les cas de violence psychologique et de violence physique. Environ un tiers des personnes ayant vécu des expériences de violence les ont révélées à leur famille et à leurs amis, mais ce nombre était nettement inférieur en cas de violence sexuelle avec contact. Seuls 3 à 6 % des participants ayant fait état d'expériences de violence interpersonnelle l'ont signalée à quelqu'un de l'organisation sportive. Un plus grand nombre de personnes confrontées à la violence l'ont signalée à d'autres instances officielles, comme la police ou les services sociaux. Environ 33% des participants ayant subi des violences sexuelles par contact, mais moins en cas de violences physiques et psychologiques, ont signalé leurs expériences à des instances extérieures au sport. Environ 6 à 10 % des participants ayant signalé une forme de violence interpersonnelle n'ont pas indiqué, ou n'ont pu indiquer, si, oui ou non, ils ont révélé leurs expériences.

Tableau 24 Lieu où les violences ont eu lieu

Lieu	Dans/près d'une infrastructure sportive N (%)	Vestiaire/douche/salle de soins N (%)	Voiture/véhicule N (%)	Autre N (%)	Ne se souvient pas N (%)	Préfère ne pas répondre N (%)
Négligence	<b>189 (37.4)</b>	120 (23.8)	55 (10.9)	136 (26.9)	49 (9.7)	35 (6.9)
Violence psychologique	<b>451 (49.8)</b>	233 (25.7)	83 (9.2)	203 (22.4)	79 (8.7)	54 (6.0)
Violence physique	<b>298 (43.6)</b>	182 (26.6)	72 (10.5)	165 (24.1)	83 (12.1)	39 (5.7)
Violence sexuelle sans contact	159 (31.5)	<b>164 (32.5)</b>	63 (12.5)	137 (27.2)	46 (9.1)	46 (9.1)
Violence sexuelle avec contact	73 (25.0)	<b>100 (34.2)</b>	52 (17.8)	84 (28.8)	28 (9.6)	17 (5.8)

Tableau 25 Divulgateion

Soutien	Pas de divulgation N (%)	Famille N (%)	Ami N (%)	Quelqu'un dans le sport N (%)	Instances en dehors du sport N (%)	Ne se souvient pas N (%)	Préfère ne pas répondre N (%)
Négligence	<b>156 (30.9)</b>	106 (21.0)	64 (12.7)	23 (4.6)	125 (24.4)	43 (8.5)	35 (6.9)
Violence psychologique	<b>356 (39.3)</b>	210 (23.2)	134 (14.8)	26 (2.9)	159 (17.6)	66 (7.3)	56 (6.2)
Violence physique	<b>259 (37.9)</b>	136 (19.9)	88 (12.9)	32 (4.7)	128 (18.7)	74 (10.8)	48 (7.0)
Violence sexuelle sans contact	<b>179 (35.5)</b>	70 (13.9)	74 (14.7)	21 (4.2)	118 (23.4)	37 (7.3)	51(10.1)
Violence sexuelle avec contact	<b>83 (28.4)</b>	43 (14.7)	41 (14.0)	18 (6.2)	96 (32.9)	20 (6.8)	26 (8.9)

## Observations

La présente étude est la première à estimer la prévalence de la violence interpersonnelle envers les enfants dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étude est basée sur un échantillon équilibré de 1472 jeunes adultes, actuellement âgés de 18 à 30 ans, qui pratiquaient un sport organisé avant l'âge de 18 ans. L'échantillon se compose de jeunes hommes et de jeunes femmes, qui ont participé à une grande variété de disciplines sportives, de types d'organisation et de niveaux.

Les résultats de cette étude montrent que tous les types de violence interpersonnelle, y compris la négligence, la violence psychologique, physique, sexuelle avec ou sans contact, sont répandus dans le sport des jeunes en Wallonie et à Bruxelles. La majorité des participants (80 %) ont subi *au moins un type* de violence interpersonnelle dans le sport avant l'âge de 18 ans. En outre, la majorité des participants ont subi plus d'un type de violence interpersonnelle, le plus souvent une combinaison de violence psychologique et d'un autre type de violence. En dehors du sport, jusqu'à 90 % des participants rapportent au moins une expérience de violence interpersonnelle. Il existe un chevauchement important entre les expériences de violence dans et en dehors du sport : pas moins de 76% des participants ont subi des violences dans *et* en dehors du sport. Il est remarquable que les hommes signalent davantage de négligence, de violence physique et de violence sexuelle avec contact dans le sport que les femmes. Les autres types de violence interpersonnelle sont signalés dans les mêmes proportions par les hommes et les femmes.

Tout comme les résultats des études de prévalence menées en dehors de la Wallonie et de Bruxelles, cette étude a révélé des niveaux d'exposition élevés dans plusieurs sous-groupes, à savoir les athlètes participant à des compétitions internationales, les athlètes pratiquant un sport pour personnes porteuses d'un handicap, les athlètes issus d'une minorité ethnique et les athlètes qui déclarent avoir un profil non hétérosexuel. Ces participants rapportent des niveaux plus élevés des cinq types de violence interpersonnelle.

Les expériences de violence interpersonnelle, sous toutes leurs formes et variations, ont tendance à commencer très tôt dans la carrière sportive des participants et semblent durer longtemps, pour certains même jusqu'à l'âge adulte. Interrogés sur la fréquence et la durée de leurs expériences, la plupart des participants ont en effet indiqué que cela s'était produit plus d'une fois et qu'il avait fallu plusieurs semaines, mois ou même années avant que les expériences de violence ne prennent fin. Après avoir appliqué une classification de la gravité, nous constatons qu'un tiers de tous les participants ont été exposés à des formes graves de violence interpersonnelle, en raison de la gravité de l'expérience et/ou de la fréquence élevée des expériences. En ce qui concerne plus particulièrement la violence psychologique, plus d'un participant sur trois de cette étude déclarent avoir vécu des expériences graves.

Les participants qui ont déclaré avoir vécu au moins une expérience négative ont été interrogés sur les caractéristiques de la personne qui a manifesté ce comportement. Les données montrent une image nuancée de l'auteur de la violence interpersonnelle. Si les entraîneurs sont souvent cités comme auteurs, au total, le groupe des coéquipiers et autres pairs mineurs dans le sport est responsable de la plupart des expériences de violence interpersonnelle dans cet échantillon. Cela montre que notre attention en matière de prévention et d'éducation ne doit pas seulement viser

les entraîneurs ou d'autres personnes en position d'autorité en tant qu'auteurs possibles de violence interpersonnelle, mais aussi se concentrer sur la dynamique des pairs et les relations entre jeunes sportifs.

Les données sur la divulgation des expériences de violence interpersonnelle dans le sport nous apprennent que jusqu'à un tiers des personnes concernées ne divulguent pas leurs expériences. Celles qui le font préfèrent le faire en dehors de l'organisation sportive, à la famille ou aux amis ou à d'autres instances officielles telles que la police, l'école ou les services sociaux. Seuls 3 à 6 % des participants ayant subi des violences interpersonnelles dans le sport en ont fait état dans leur organisation sportive, ce qui signifie que les responsables des organisations sportives en savent très peu sur l'ampleur réelle du problème dans leur organisation.

*Les résultats de ce sous-échantillon en Fédération Wallonie-Bruxelles seront discutés à la lumière de l'ensemble de l'enquête CASES. Nous renvoyons au rapport général CASES pour une discussion plus approfondie et une comparaison des données.*

## Limites

Même si cette première étude à grande échelle sur la violence interpersonnelle dans le sport en Wallonie et à Bruxelles s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche international sur la violence dans le sport doté d'une solide base méthodologique, plusieurs réserves doivent être prises en compte.

L'utilisation d'un panel en ligne crée un certain biais dans l'échantillon. Tout d'abord, l'utilisation d'Internet entraîne une sous-représentation des groupes qui n'y ont pas ou difficilement accès. De surcroît, le chercheur ne peut jamais vérifier si la personne à qui il a été envoyé a complété personnellement le questionnaire (Vertommen et al., 2016). Notre échantillon peut donc être décrit comme un échantillon de convenance de participants qui ont choisis d'être membres du panel et étaient donc disposés et aptes à remplir ce questionnaire lors de l'envoi de l'invitation. Etant la première de ce type à Bruxelles et en Wallonie, notre étude dispose d'un échantillon suffisamment large provenant d'une population relativement générale, avec un rapport équilibré entre les genres et les âges et une variété dans l'orientation sexuelle, l'ethnicité, le nombre et le niveau des sports pratiqués.

La validité des rapports rétrospectifs d'expériences négatives vécues dans l'enfance est fréquemment débattue dans la littérature (par exemple, Hardt & Rutter, 2004), car ces rapports ont tendance à comporter un nombre important de faux négatifs et d'erreurs de mesure, alors que les faux positifs sont considérés comme moins probables. Compte tenu de cette dernière hypothèse, nous estimons que nos estimations de prévalence sont susceptibles de sous-estimer la prévalence de la violence interpersonnelle dans le sport (Vertommen et al., 2016).

En ce qui concerne la violence sexuelle, l'âge du consentement en Belgique est actuellement de 16 ans. Dans cette étude, les personnes sont interrogées sur leurs expériences avant l'âge de 18 ans. Alors que le fait d'engager un enfant de moins de 16 ans dans des activités sexuelles est un délit pénal, et donc que tout comportement sexuel envers un enfant est interdit, ce n'est pas le cas pour les enfants de 16 et 17 ans. La conception du questionnaire ne permet pas d'opérer la distinction

entre un comportement sexuel envers un enfant de moins de 16 ans et un comportement sexuel envers une personne de 16-17 ans. On peut supposer qu'une partie des comportements sexuels signalés dans le groupe d'âge le plus élevé se sont produits avec un consentement mutuel et ne peuvent donc pas être considérés comme des violences sexuelles. Alors qu'au Royaume-Uni, des discussions sont en cours pour inclure les entraîneurs dans la législation sur la position de confiance, portant l'âge du consentement sexuel dans ce cas à 18 ans, ce n'est actuellement pas le cas en Belgique.

Enfin, étant donné que cette étude utilise l'instrument de recherche le plus récent, le plus avancé et le plus complet disponible pour mesurer la prévalence de la violence interpersonnelle, il est possible que tous les participants qui ont fait état d'expériences de violence interpersonnelle dans ce questionnaire ne s'identifient pas comme "victime". Bien que nous ayons opérationnalisé la définition de la violence telle que définie dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, nous reconnaissons certains processus de normalisation dans le sport qui peuvent conduire les gens à ne pas reconnaître leurs expériences comme non désirées ou inacceptables. C'est pourquoi nous conseillons de faire référence à ces participants avec prudence et neutralité en les nommant "personnes ayant déclaré avoir subi des violences interpersonnelles dans le sport", plutôt que "victimes".

## Conclusion

La violence interpersonnelle à l'encontre des jeunes est un problème grave et répandu dans et en dehors du sport.

Cette étude a montré que ce problème existe également à Bruxelles et en Wallonie. Les résultats donnent une estimation de l'ampleur du problème aujourd'hui, et peuvent servir de mesure de référence pour le suivi et l'évaluation.

Alors que des mesures sont prises au niveau politique, il existe un énorme besoin de sensibilisation et d'initiatives éducatives au niveau des clubs sportifs locaux. Nous espérons que ce rapport pourra contribuer à la prise de conscience, à la reconnaissance et à l'analyse du problème, et qu'il servira de catalyseur pour les développements futurs des politiques et des pratiques. En outre, le projet CASES fournira des ressources éducatives ciblant les organisations sportives locales, visant à sensibiliser tous les groupes d'acteurs, qui pourraient être bénéfiques à tous les acteurs du sport en Wallonie et à Bruxelles.

## Références

- Alexander, K., Stafford, A., & Lewis, R. (2011). *The experiences of children participating in organised sport in the UK*. Dunedin Academic Press.
- Brackenridge, C. H. (2010). Violence and abuse prevention in sport. In K. Kaufman (Ed.), *The Prevention of Sexual Violence: A Practitioners' Sourcebook* (pp. 401–413). NEARI Press.
- Hardt, J., & Rutter, M. (2004). Validity of adult retrospective reports of adverse childhood experiences: Review of the evidence. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 45(2), 260–273. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2004.00218.x>
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. B., & Lozano, R. (2002). *World report on violence and health*. World Health Organization.
- UN Committee on the Rights of the Child. (2011). *General Comment on the Right of the Child to Freedom from all forms of violence*.
- United Nations. (1989). *Convention on the Rights of the Child*. United Nations.  
<http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- Vertommen, T. (2017). *Interpersonal Violence against Children in Sport. Dissertation for the degree of doctor in medical sciences* [University of Antwerp]. <http://publication-online.com/publications/t-vertommen/>
- Vertommen, T., & Parent, S. (2020). Measuring the prevalence of interpersonal violence against children in sport. In M. Lang (Ed.), *Routledge Handbook of Athlete Welfare* (pp. 385–395). Routledge.
- Vertommen, T., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Kampen, J. K., Brackenridge, C. H., Rhind, D. J. A., Neels, K., & Van Den Eede, F. (2016). Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. *Child Abuse and Neglect*, 51, 223–236. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.10.006>

## Annexe

### Violence interpersonnelle: description des items du questionnaire CASES (traduction française)<sup>6</sup>

#### ITEMS DÉCRIVANT DES EXPÉRIENCES DE NÉGLIGENCE

Parfois, les gens qui sont supposés s'occuper de nous lorsque nous sommes enfants ne remplissent pas leur rôle.

Parmi les expériences suivantes, lesquelles vous sont arrivées avant l'âge de 18 ans dans un environnement sportif ou non sportif ?

1. Je n'ai pas reçu le soutien adéquat pour assurer mon bien-être de base, p. ex. pas assez à manger/à boire/de sommeil, interdiction d'aller à la toilette
2. Je n'ai pas reçu les soins médicaux dont j'avais besoin
3. J'ai été exposé(e) à un danger par manque d'encadrement approprié
4. Je n'ai pas reçu l'équipement/le matériel approprié pour pratiquer une activité en toute sécurité (p. ex. équipement approuvé, équipement en bon état)
5. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à m'absenter de l'école pour pratiquer d'autres activités
6. J'ai été forcé(e) à pratiquer mon sport dans des conditions dangereuses, un climat extrême, avec une infrastructure ou des équipements dangereux, ou les règles de sécurité ont été ignorées

#### ITEMS DÉCRIVANT DES EXPÉRIENCES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

Parfois, les gens peuvent faire ou dire des choses qui blessent nos **sentiments** ou qui ont un impact émotionnel négatif ou dommageable lorsque nous sommes enfants.

Parmi les expériences suivantes, lesquelles vous sont arrivées avant l'âge de 18 ans dans un environnement sportif ou non sportif ?

1. J'ai été humilié(e) ou rabaissé(e)
2. J'ai été critiqué(e) pour mon apparence physique, dont mon poids, mon apparence, mes vêtements ou la forme de mon corps
3. J'ai été ignoré(e) ou exclu(e)
4. Mes efforts ou réussites n'ont pas été reconnus
5. On m'a crié dessus, j'ai été insulté(e), menacé(e) ou autrement agressé(e) verbalement
6. J'ai été incité(e), poussé(e) ou forcé(e) à faire des choses hors de ma portée (**INFO BOUTON:** pour votre âge, santé, capacité ou forme physique)
7. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à participer à des cérémonies d'initiation ou d'autres rituels dont le but était de m'humilier ou me rabaisser, ou d'humilier ou rabaisser d'autres personnes
8. J'ai été engueulé(e) ou menacé(e) à cause de mes performances ou parce que je ne voulais pas m'entraîner/concourir/pratiquer
9. J'ai été exclu(e) de mon équipe/club/groupe, ou on m'a menacé de le faire, pour des raisons indépendantes de mes performances ou mon comportement, ou pour des raisons qui ne m'ont pas été expliquées

---

<sup>6</sup> Veuillez ne pas distribuer le contenu de ce questionnaire. Les propriétés intellectuelles appartiennent au consortium CASES, coordonné par l'Université d'Edgehill.

## ITEMS DÉCRIVANT DES EXPÉRIENCES DE VIOLENCE PHYSIQUE

Parfois, les gens peuvent faire des choses qui nous blessent physiquement quand nous sommes enfants.

Parmi les expériences suivantes, lesquelles vous sont arrivées avant l'âge de 18 ans dans un environnement sportif ou non sportif ?

1. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à faire des exercices pour me punir.
2. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à participer à des cérémonies ou d'autres rituels impliquant des activités physiques dommageables (p. ex. passage à tabac, strangulation, consommation excessive d'alcool).
3. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à prendre des substances pour gérer mon poids/ma taille (**INFO BOUTON**: pour perdre du poids ou gagner du muscle), améliorer mes performances, retarder la puberté ou interrompre ou retarder mes menstruations.
4. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à jouer, participer ou me produire alors que j'étais blessé(e) ou malade, ou à une intensité ou fréquence potentiellement dommageable
5. J'ai été frappé(e), bafé(e), poussé(e)/empoigné(e) ou autrement agressé(e) physiquement (**INFO BOUTON**: Exclure les contacts physiques considérés comme une composante normale d'un sport, p. ex. frapper à la boxe, pousser au judo).

## ITEMS DÉCRIVANT LES EXPÉRIENCES DE VIOLENCE SEXUELLE

Les prochaines questions concernent des expériences de nature sexuelle. Nous comprenons qu'il s'agit d'un sujet très sensible qui peut vous mettre mal à l'aise. Gardez à l'esprit que vos réponses sont confidentielles, mais vous n'avez l'obligation de répondre à aucune question.

Parfois, les gens peuvent faire ou dire des choses négatives ou dommageables de nature sexuelle lorsque nous sommes enfants. Vous avez pu être offensé(e) à l'époque, ou jugez cela maintenant inapproprié avec du recul.

Ces expériences peuvent être divisées en celles qui n'impliquent **pas** de contact physique (la prochaine question) et celles qui **impliquent** un contact physique (la question d'après).

Parmi les expériences suivantes, lesquelles vous sont arrivées avant l'âge de 18 ans dans un environnement sportif ou non sportif ?

1. J'ai fait l'objet de commentaires obscènes ou sexuels. Par exemple, de blagues grivoises, des remarques sur mon corps, des insultes concernant ma masculinité ou féminité
2. J'ai été regardé(e) ou observé(e) de façon inappropriée
3. J'ai été incité(e), poussé(e) ou forcé(e) à voir des images, vidéos ou messages sexuels
4. J'ai été incité(e), poussé(e) ou forcé(e) à produire ou partager des images, vidéos ou messages sexuels de moi ou d'autres personnes
5. Des images ou vidéos sexuelles de moi ont été produites ou partagées par quelqu'un d'autre
6. J'ai été incité(e), poussé(e) ou forcé(e) à me déshabiller ou me livrer à des actes sexuels sur moi-même pour le plaisir de quelqu'un d'autre
7. Quelqu'un s'est dénudé devant moi en personne (p. ex. parties génitales, seins, fesses)
8. Quelqu'un s'est dénudé devant moi en ligne (p. ex. parties génitales, seins, fesses)
9. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à participer à des initiations ou rituels impliquant des activités dégradantes ou dommageables de nature sexuelle, sans contact physique

Et parmi les expériences suivantes, lesquelles vous sont arrivées avant l'âge de 18 ans dans un environnement sportif ou non sportif ? Veuillez uniquement inclure les expériences qui étaient non sollicitées à l'époque ou que vous jugez maintenant inappropriées avec du recul.

1. J'ai été embrassé(e) par quelqu'un/j'ai été incité(e), poussé(e) ou forcé(e) à embrasser quelqu'un
2. J'ai été caressé(e) ou autrement touché(e) sexuellement/j'ai été incité(e), poussé(e) ou forcé(e) à toucher quelqu'un sexuellement
3. J'ai eu un contact génital avec quelqu'un (incluant la masturbation)
4. J'ai été impliqué(e) (donné ou reçu) dans du sexe oral
5. J'ai été impliqué(e) dans un contact sexuel ou une tentative de contact sexuel vaginal ou anal (avec un objet ou une personne)
6. J'ai été incité(e) ou forcé(e) à participer à des cérémonies d'initiation ou des rituels de nature sexuelle impliquant un contact physique

Catégories de réponses :

- Oui, cela est arrivé dans un environnement sportif
- Oui, cela est arrivé hors d'un environnement sportif
- Oui, cela est arrivé dans un environnement sportif et non sportif
- Non, cela ne m'est pas arrivé
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre